

ÉTUDE PRÉALABLE

A UN PROGRAMME PLURI-ACTEURS DE PROMOTION DE L'INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES MIGRANT-E-S SUBSAHARIEN-NE-S AU MAROC

RAPPORT FINAL

« Les Africain(e)s sont déjà étrangers partout ailleurs, ils n'ont pas besoin d'être des étrangers chez eux »

Achille Mbembé, philosophe et historien camerounais

DÉCEMBRE 2019



Conseil, Études & Formation

Marina Laabi, Lhassane El Hajjami, Youssouf Cissé

SOMMAIRE

Liste des abréviations.....	4
INTRODUCTION.....	5
Contexte de l'étude	5
Présentation de la méthodologie	6
Déroulement et limites de l'étude.....	8
Les limites de l'étude et les difficultés rencontrées	9
1. ENJEUX ET DYNAMIQUES MIGRATOIRES AU MAROC	10
1.1. Les politiques migratoires européennes réorganisent les itinéraires migratoires	10
1.2. Le positionnement du Maroc en Afrique subsaharienne et sa politique migratoire.....	13
1.2.1. Un pays qui affirme son leadership dans le continent africain	13
1.2.2. Le cadre référentiel de la politique de migration et d'asile	14
1.3. Les migrant-e-s subsaharien-ne-s au Maroc	15
1.3.1. Le profil des migrant-e-s.....	16
1.3.2. Les difficultés liées au processus d'intégration des migrant-e-s	18
2. ANALYSE DES ACTEURS ET ACTRICES ET DES DYNAMIQUES DE PROMOTION DE L'INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE DES MIGRANT-E-S AU MAROC.....	20
2.1. Panorama des acteurs et actrices et des dispositifs d'accompagnement socio-économique des migrant-e-s.....	20
2.1.1. Les pouvoirs publics.....	20
2.1.2. Les organisations de la société civile.....	22
2.1.2.1. Les associations marocaines	22
2.1.2.2. Les organisations de migrant-e-s	26
2.1.2.3. Les organisations de solidarité internationale	28
2.1.3. Les partenaires techniques et financiers.....	31
2.2. Enseignements des dynamiques des structures actives sur la migration	37
2.2.1. Répartition géographique des interventions sur l'intégration socio-économique des migrant-e-s.....	37
2.2.2. Dynamiques partenariales autour des projets.....	39
2.2.3. Coordination et concertation pluri-acteurs.....	40
2.2.4. Approches innovantes et ouvertures dans l'accompagnement socio-économique des migrant-e-s.....	44
3. LES GRANDS DÉFIS ET PISTES D'ACTION DANS LE DOMAINE DE LA MIGRATION AU MAROC.....	48
3.1. Contraintes et difficultés de l'action auprès des migrant-e-s	48
3.2. Vision et chemins de changement souhaitables	49
3.2.1. Théorie du changement	49
3.2.2. Stratégie et leviers d'action	50
3.3. Les défis posés par l'insertion socio-économique des migrant-e-s.....	51
Annexes.....	53

Liste des abréviations

AIC	Association des Ivoiriens de Casablanca
ALECMA	Association Lumière sur l'Emigration Clandestine au Maroc
AMAPPE	Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise
AMDH	Association Marocaine des Droits Humains
CEFA	Comité Européen pour la Formation et l'Agriculture
FOO	Fondation Orient Occident
HI	Humanité & Inclusion
GADEM	Groupe antiraciste d'Accompagnement et de Défense des Etrangers et Migrant-e-s
RECF	Réseau Espace Civil de Fès
MCMREAM	Ministère délégué Chargé des Marocains Résident à l'Etranger et des Affaires de la Migration
ANAPEC	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
OFPPT	Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
UE	Union européenne
OIM	Organisation International de la Migration
UNHCR	Haut-Commissariat aux Réfugiés
UA	Union Africaine
CEDEAO	Communauté

INTRODUCTION

L'objet du présent rapport est une étude préalable à un programme pluri-acteurs de promotion de l'intégration socio-économique des migrant(e)s subsaharien(ne)s au Maroc. Elle a été commandée par l'ONG française BATIK International et le F3E¹ en juin 2019, confiée au cabinet LM Conseil qui a réalisé le travail de septembre à décembre 2019.

Contexte de l'étude

BATIK International est une association de solidarité qui œuvre contre la pauvreté et l'injustice sociale depuis 1998. Pour cela, elle développe des projets solidaires, en partenariat avec des organisations locales, en France et à l'international, visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes fragilisées (femmes, jeunes hommes et femmes, migrant-e-s). Afin d'assurer la pérennité des actions mises en œuvre, elle propose également un **appui technique auprès des organisations de la société civile**.

La mission sociale de BATIK Int. s'inscrit ainsi dans **3 domaines** :

- **L'accès aux droits** : la base du pouvoir d'agir de tout individu repose sur la connaissance de ses droits et les moyens dont il dispose pour les faire valoir. Les projets contribuent ainsi à informer et sensibiliser des communautés ou des individus, principalement les femmes, les jeunes et les migrant-e-s.
- **Le renforcement de capacités** : reconnues par les populations, les associations sont les agents actifs du développement local. Les projets et actions accompagnent ces acteurs et actrices en fonction de leurs priorités, afin de partager outils et savoirs faire dans le but de renforcer leurs capacités d'action auprès des personnes en situation de vulnérabilité.
- **L'insertion socio-économique** : en s'appuyant sur le savoir-faire de ses partenaires, les projets de BATIK sont axés sur l'information, la formation, l'appui à la création d'activité, l'accompagnement à l'accès au micro-crédit, etc.

Au Maroc, BATIK Int. travaille depuis 2004 avec des associations locales, notamment l'association Attadamoune Microfinance depuis 2008. Les deux organisations se sont rencontrées à l'occasion d'un Salon Euro-Méditerranéen de la Micro-Entreprise féminin. Elles collaborent depuis 2011 dans le cadre d'un partenariat régional pour l'insertion économique des femmes et des jeunes.

Association ATTADAMOUNE Microfinance

Créée en 1994, Attadamoune Microfinance est une association de micro-crédit qui intervient dans les zones urbaines et périurbaines de la région de Fès et de nombreuses autres régions marocaines. L'association accompagne des personnes vulnérables dans leur insertion économique via l'auto-emploi.

A partir de 2011, l'association s'est ouverte à différents partenaires et a développé des services d'accompagnement non financier. Pour l'association, l'accompagnement social recouvre les activités suivantes : la sensibilisation et l'information sur les droits, l'accompagnement à l'insertion dans la vie économique via des services d'appui non financiers, la sensibilisation des acteurs économiques. Elle a développé également une approche genre au sein de la structure et dans l'analyse des secteurs porteurs pour les femmes (avec peu de contraintes et à forte valeur ajoutée). L'ONG BATIK Int. est son principal partenaire technique non financier.

¹ Créé en 1994, le F3E (Fonds pour Evaluer, Echanger, Eclairer) est un réseau associatif dédié à la qualité, en termes de méthode de travail, des actions de solidarité internationale ou de coopération décentralisée. Composé d'une centaine d'ONG, collectivités territoriales et établissements de santé, il rassemble les acteurs majeurs du secteur du développement et de la coopération internationale en France. Il est financé notamment par l'AFD et le Ministère des Affaires Etrangères. <https://f3e.asso.fr/>

L'étude préalable, telle qu'envisagée dans les termes de références, s'inscrit dans une réflexion globale pour l'intervention de BATIK International sur les 5-10 ans à venir, dans la perspective d'un projet intégré sur l'accompagnement à l'insertion sociale et l'accès aux droits des migrant-e-s.

Cette étude préalable doit permettre, en donnant une vision des relations d'acteurs et actrices existantes et des dispositifs d'accompagnement existants sur les territoires ciblés, d'identifier des enjeux partagés dans l'accompagnement des publics migrant-e-s.

Les territoires ciblés dans cette étude sont la région de Fès-Meknès, Rabat-Salé, et Casablanca.

Si BATIK International connaît bien le contexte marocain en termes de situation des femmes, d'égalité femmes-hommes, et d'insertion socio-économique, BATIK connaît moins finement le contexte concernant la situation des migrant-e-s et leur insertion sociale et économique. Cette étude, en s'appuyant sur les approches orientées changement, doit permettre de renforcer la connaissance de ce contexte par **l'identification d'acteurs-clés / acteurs ressources, et des principaux dispositifs et services d'accompagnement** des migrant-e-s pour leur accès aux droits et l'insertion socio-économique.

Ainsi, l'étude permettra de :

- **Développer une bonne connaissance du contexte** au Maroc concernant les dispositifs existants, publics ou privés, pour améliorer les conditions de vie des migrant-e-s.
- **Avoir une première analyse de contexte en termes d'acteurs et actrices.** Bien sûr, ce travail sera renforcé par la suite avec les acteurs et actrices mobilisé-e-s dans la démarche ; il s'agit là pour BATIK Int. d'avoir un premier état des lieux pour identifier les acteurs et actrices clés concernés par le sujet et ses enjeux.
- **Avoir des recommandations sur le rôle et la place de BATIK International dans cette dynamique pluri-acteurs.**

(extraits des termes de références de l'étude – juin 2019)

Présentation de la méthodologie

En réponse à cette commande de BATIK Int. et du F3E, l'équipe de consultants a proposé une méthodologie, organisée autour des phases classiques de conduite d'étude : cadrage, analyse documentaire, étude du terrain et production/restitution du rapport.

L'approche méthodologique proposée s'appuyait sur 4 principes à privilégier² :

- **Prendre en compte les spécificités des territoires**

Les trois territoires visés par l'étude sont très différents en termes de dynamiques pluri-acteurs initiées sur la question migratoire, la région de Fès-Meknès ayant été plus récemment concernée par l'afflux volontaire et involontaire de migrant-e-s en transit et en installation à moyen terme. Il est donc essentiel d'organiser les rencontres sur le terrain en ciblant les acteurs et actrices pertinent-e-s sur chacun des trois territoires.

Sur le plan méthodologique, *il s'agit d'une entrée par les territoires pour en cerner les spécificités et les prendre en compte dans le cadre de cette étude.*

- **Procéder à un échantillonnage représentatif de la diversité des acteurs et actrices impliqué-e-s**

Le travail d'échantillonnage doit être affiné à l'issue du temps de cadrage avec le comité de pilotage de l'étude, notamment pour identifier les principaux acteurs publics au niveau central et déconcentré ainsi que les acteurs privés intervenant dans l'accompagnement socio-économique des migrant-e-s et enfin les organisations de la société civile par région, impliquées sur les questions migratoires.

Au-delà de la compréhension des acteurs et actrices intervenants auprès de ce public, *c'est une entrée par les acteurs pour identifier la complexité de leur jeu et les combinaisons existantes.*

² Extrait de l'offre LM Conseil – juin 2019

- **Identifier les modes d'organisation des migrant-e-s au Maroc et leur participation au sein de la société civile**

Afin de respecter l'approche orientée changement, cette dimension de l'analyse est essentielle afin d'avoir pour point de départ les préoccupations, attentes et besoins des futures cibles d'une action concertée.

Concernant spécifiquement les organisations de migrant-e-s, *il s'agit d'une entrée qui permet de mieux comprendre et analyser les dynamiques organisationnelles et leur interaction avec les associations marocaines de promotion des droits des migrant-e-s.*

- **Engager une réflexion participative, incluant aussi BATIK Int**

L'atelier de restitution à chaud est un temps de partage et de réflexion participative où les principaux apprentissages et conclusions de l'étude sont vérifiés et enrichis. Il s'agit d'un temps fort de l'étude et nous estimons que la présence de BATIK Int était importante pour bâtir le référentiel de base de ce qui serait la réfiguration d'une action concertée au Maroc sur la question des migrant-e-s.

Enfin, l'organisation de l'étude et la mobilisation d'outils de collecte et d'analyse proposés, s'appuyaient sur la base d'une reformulation du questionnement de l'étude, et qui peut être résumée ainsi :

Champs d'étude	Objectifs	Enoncés	Source Lieux d'analyse
Focus sur les enjeux stratégiques et les besoins Analyse contextuelle	Cadrage du contexte Analyse de la pertinence d'une future intervention	<u>Politique migratoire</u> - Revue des politiques migratoires - Analyse des dispositifs existants <u>Analyse de l'évolution des parcours migratoires</u> - Attentes et besoins des migrant-e-s- - Analyse des perspectives d'évolution du phénomène migratoire au Maroc	Revue documentaire Entretiens avec les pouvoirs publics et quelques partenaires au développement Associations de migrant-e-s
Focus sur les dynamiques d'acteurs et actrices	Intérêt d'une action pro-migrant-e-s Analyse des niches d'opportunité et des changements engagés	<u>Modes d'accompagnement</u> - Cartographie des organisations actives sur la thématique - Types d'activités mises en œuvre - Approches innovantes d'accompagnement <u>Concertation et dialogue avec les pouvoirs publics</u> - Identification des cadres de concertation s'ils existent - Stratégies de plaidoyer et succès - Évolution des droits des migrant-e-s <u>Partenariats</u> - Parties prenantes impliquées et rôle dans le changement social - Partenariats et complémentarité entre les associations - Dynamiques pluri-acteurs existantes - Difficultés et contraintes	Analyse documentaire Entretiens et mini-ateliers avec les organisations Entretiens avec les pouvoirs publics
Champs d'étude	Objectifs	Enoncés	Source Lieux d'analyse
Focus sur les pistes de travail	Analyse de la faisabilité d'un futur projet pluri-acteurs porté par BATIK Int.	<u>Opportunité et faisabilité d'une action de défense des droits des migrant-e-s</u> - Valeur ajoutée de BATIK Int dans une approche pluri-acteurs, orientée changement - Apports d'un partenariat autour de proximité de vues et de pratiques similaires - Responsabilités et rôles possibles pour les acteurs et actrices - Impacts, transformations et changements possibles	- Entretiens - Mini-ateliers

Déroulement et limites de l'étude

L'étude a été conduite par une équipe de trois personnes aux profils complémentaires : Marina Laabi (cheffe de mission), Youssouf Cissé (consultant « méthodologique ») et Lhassane El Hajjami (consultant national).

Elle a été initiée par une **réunion de cadrage** dans les locaux de BATIK International à Paris le 5 septembre 2019, en présence de Marina Laabi (et ses collègues en Skype) et de Rodrigue Olavaria Tapia (F3E) ainsi que les trois personnes en charge de coordonner l'étude au niveau de l'équipe de BATIK Int. (Chloé Rochefort, Hélène Bourry, Sarahi Gutierrez) et le représentant de l'association Attadamoune Microfinance (Zakaria Jebbouri).

La séance a permis de rediscuter les enjeux et attentes du commanditaire, le champ de l'étude, la méthodologie et le déroulement proposé et enfin de rappeler les engagements contractuels avec le F3E.

Elle a été complétée par des entretiens de cadrage avec l'équipe de BATIK Int. et a permis à l'équipe de produire une note de cadrage reprenant l'essentiel de la méthodologie à déployer sur le terrain (voir en annexe 1 : note de cadrage).

L'**analyse documentaire** a été initiée avant la réunion de cadrage, pour tout ce qui est relatif à l'identité, la stratégie et les projets en cours de BATIK Int. Elle a été poursuivie tout au long de la phase d'étude du terrain, sur la base d'une documentation collectée à distance et complétée par les rapports fournis à l'issue des entretiens sur le terrain. Une base documentaire a été constituée et remise à BATIK Int. en complément du présent rapport.

La **phase d'étude du terrain** s'est déroulée principalement du 21 octobre au 1^{er} novembre 2019. Elle a permis de conduire des entretiens individuels et collectifs avec 47 personnes dans les villes de Rabat, Casablanca, Fès et Sefrou, représentant différents types d'acteurs et actrices impliqué-e-s dans les questions migratoires au Maroc, en particulier l'insertion socio-économique.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux acteurs et actrices rencontrés :

Acteurs institutionnels	Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration, ANAPEC (direction centrale, agence régionale de Casablanca, agence régionale de Rabat, agence régionale de Fès)
ONG européennes	CEFA, Soleterre, Alianza Por la Solidaridad, Humanité & Inclusion (HI)
Associations marocaines	AMAPPE, Caritas Maroc, Fondation Orient Occident, Association JIBER pour le développement rural et l'environnement, GADEM, Attadamoune Microfinance et Réseau Espace Civil de Fès
Organisations de migrant-e-s	ASCOMS (plateforme d'organisations de migrant-e-s), ALECMA, REPA
Partenaires techniques et Financiers	Délégation de l'Union Européenne, GIZ, ENABEL, OIM, UNHCR

D'autres acteurs et actrices (AIC, Entraide Nationale Casablanca, Association Droit et Justice...) ont été rencontré-e-s à l'occasion d'un atelier organisé par HI à Casablanca le mercredi 30 octobre 2019,

pour la restitution d'une étude sur la situation des migrant-e-s à Casablanca menée dans le cadre d'un projet humanitaire.

Un atelier de restitution était prévu à Fès en fin de mission, mais au regard de la faible mobilisation des acteurs et actrices sur ce territoire, il a été proposé de remplacer cette étape par **un atelier de production** (défis et chemins de changement) à Rabat, organisé le mercredi 11 décembre 2019, en présence de la directrice de BATIK Int. et d'une vingtaine de participant-e-s, animé par Marina Laabi et Lhassane El Hajjami.

La liste des personnes rencontrées dans le cadre des entretiens et la liste des participant-e-s à l'atelier de production sont proposées en annexe 2.

La restitution du rapport provisoire a eu lieu le 22 janvier 2020, lors d'une réunion à distance. Elle a permis d'échanger sur les enseignements issus de l'étude et sur les perspectives possibles pour BATIK Int. dans la conception d'un programme pluri-acteurs.

Les limites de l'étude et les difficultés rencontrées

Le déroulement de l'étude a permis de relever quelques limites, liées à l'étendue possible du champ de l'étude et à la représentativité des acteurs et actrices rencontré-e-s sur le terrain.

- Au niveau de l'objet de l'étude, il était parfois difficile de se positionner clairement entre le traitement de la migration en général ou de l'insertion socio-économique en particulier. L'élargissement du champ a permis de rencontrer des acteurs et actrices intéressant-e-s pour avoir une vision plus globale de la question migratoire mais il ne permet pas de centrer l'analyse sur la question de l'insertion économique des migrant-e-s et de traiter la question en profondeur.
- Au niveau de la représentativité des acteurs et actrices interviewé-e-s dans le cadre de l'étude du terrain, la méthode choisie, qui était celle de l'identification par boule de neige, ne nous a pas permis de rencontrer beaucoup d'acteurs et actrices sur la région de Casablanca. La participation à l'atelier de restitution organisé par HI a rétabli légèrement l'équilibre.
- La représentativité des acteurs institutionnels rencontrés est également limitée : plusieurs sollicitations de RDV ont été formulées auprès de l'Entraide Nationale et l'OFPPT mais sont restées sans réponse. Le temps consacré aux différentes relances aurait pu être investi pour solliciter d'autres acteurs institutionnels, sachant que les RDV auprès de l'administration marocaine doivent être largement anticipés.
- Néanmoins, l'absence de rencontre avec ces acteurs ne remet pas en cause l'analyse du présent rapport puisque l'étude documentaire et les retours des autres acteurs et actrices rencontrés ont permis d'identifier le positionnement institutionnel et les principales dynamiques partenariales sur les trois régions.
- Le secteur privé est absent de notre échantillon d'acteurs et actrices, alors même que la CGEM a été impliquée dans des projets sur l'insertion économique des migrant-e-s.
- Enfin, la méthode d'identification par boule de neige a également posé des contraintes pour rencontrer un nombre satisfaisant d'organisations de migrant-e-s, permettant notamment d'analyser les profils migratoires et les besoins en accompagnement. La documentation existante permet ici de s'appuyer sur des données déjà collectées.

1. ENJEUX ET DYNAMIQUES MIGRATOIRES AU MAROC

1.1. Les politiques migratoires européennes réorganisent les itinéraires migratoires

Depuis plus d'une vingtaine d'années, les politiques d'immigration sont l'objet de coopérations intergouvernementales en Europe et relèvent en grande partie des compétences communautaires depuis le milieu des années 1980.

L'émergence d'une politique « trans-gouvernementale » visant à réguler l'immigration, si elle a sans aucun doute un impact sur les différents États membres, a aussi des conséquences pour les pays voisins de l'Union européenne, notamment ceux du pourtour méditerranéen.

La création de l'espace Schengen, en juin 1985³, a redéfini le principe de la libre circulation des personnes dans les 22 États européens signataires (2018). 4 États européens n'y participent pas encore (Bulgarie, Roumanie, Chypre, Croatie) et 2 bénéficient d'un statut particulier et ne participent qu'à une partie des dispositions de l'accord (Irlande et Grande Bretagne).

Le principe de la liberté de circulation des personnes stipule que tout individu, originaire des pays signataires, peut circuler à l'intérieur de cet espace sans subir de contrôles aux frontières, impliquant que les vols aériens entre les villes de l'espace Schengen sont considérés comme des vols intérieurs.

Si certains assouplissements aux contrôles des frontières sont envisagés et ont pu être appliqués, notamment dans la supposition de cas d'atteinte à l'ordre public ou à la sécurité nationale. En revanche, cet accord s'accompagne d'un renforcement des contrôles extérieurs de l'espace Schengen. Ce renforcement des contrôles extérieurs s'opère à travers :

- Le développement de la coopération judiciaire et policière et la mise en place d'un système d'information commun qui fournit le signalement des personnes susceptibles de porter atteinte à l'ordre public et à la sécurité.
- L'édiction de règles communes pour les conditions d'entrée dans l'espace, l'octroi des visas et le traitement des demandes d'asile.
- Le maintien de contrôles dans le cas des présomptions de terrorisme et de développement de la criminalité organisée.
- La création d'une agence de garde-frontières et de garde-côtes (FRONTEX, 2004).

La politique migratoire européenne de ces 40 dernières années est caractérisée par des mesures de plus en plus restrictives, mettant fortement en avant une gestion répressive des flux migratoires.

Cette politique s'explique par un contexte économique de plus en plus difficile en Europe, doublé d'une attitude de ses citoyens, de plus en plus rétifs à la circulation des personnes, tout particulièrement de celles issues du continent africain.

Ces dix dernières années, le développement de phénomènes terroristes multiformes rend plus complexe la circulation des personnes non européennes dans cet espace. L'évolution des migrations en Europe contribue aujourd'hui à alimenter les crises identitaires qui se manifestent un peu partout dans ce continent.

Dans le même temps, les migrations originaires des pays maghrébins et subsahariens ne cessent de se développer liées à la dégradation économique, aux évolutions climatiques, aux conflits et à l'absence de perspective de toute une partie de la jeunesse africaine.

Dans ce double contexte, caractérisé par la création de l'espace Schengen et une arrivée continue de migrant-e-s venant du continent africain, un certain nombre de pays européens ont mené des négociations pour « l'externalisation de leurs frontières » dans l'objectif de contenir la pression migratoire dans les pays limitrophes. Dans cette dynamique, deux éléments centraux sont l'objet de négociation :

³ Du nom de la localité au Luxembourg où l'accord a été signé en 1985. La convention d'application de l'accord, datant de juin 1990, est entrée en vigueur en mars 1995.

- La signature d'accords de réadmission avec certains pays africains pour les migrant-e-s faisant l'objet d'une décision d'expulsion dans leur pays d'origine.
- L'intensification et la mise en place de moyens de contrôle dans les pays limitrophes pour mieux réguler les flux migratoires et empêcher l'arrivée sur le territoire européen de migrant-e-s en situation irrégulière (Algérie, Lybie, Maroc, Turquie).

Cette stratégie particulièrement développée dans les années 2000 a pour effet de créer des « pays-tampons » qui contribuent à y installer de manière durable, voire définitive, des migrant-e-s qui initialement avaient le projet de s'installer en Europe.

La demande de l'Europe aux « pays-tampons », notamment pour l'Algérie, la Lybie, le Maroc⁴ et dans une moindre mesure pour la Mauritanie et le Sénégal, de contrôler en amont les flux migratoires, en appui à la politique européenne, s'est traduit non seulement par une externalisation de ses frontières, mais également par le développement de nouvelles voies de passage clandestines. Une telle politique de restriction, notamment dans les pays n'ayant ni les moyens ni les traditions démocratiques en matière de respect des droits humains a des conséquences dramatiques pour les migrant-e-s qui sont l'objet de refoulement et de rétention souvent sans base légale.

Face à ces restrictions, les nouveaux chemins de la migration deviennent de plus en plus dangereux, à travers le désert et les océans, et font prospérer des groupes mafieux qui se spécialisent dans l'organisation des « voyages » vers l'Europe et le trafic des êtres humains.

Le Maroc, pays de transit important dans le parcours qui mène les migrant-e-s vers l'Europe, **est au cœur de ces enjeux** et doit prendre en compte dans sa politique sa volonté d'intégration dans la coopération avec les pays méditerranéens (Maghreb et Sud de l'Europe) et son ambition de jouer un rôle de leader au sein des pays de la CEDEAO (pourvoyeurs de migrant-e-s vers l'Europe) et dans l'Union Africaine.

Développer une stratégie d'intervention et agir auprès des migrant-e-s subsaharien-ne-s dans l'espace maghrébin nécessite de **comprendre l'évolution des parcours migratoires qui sont redessinées par la politique européenne et de prendre une position claire sur la création de nouveaux espaces de rétention des migrant-e-s dans les « pays tampons »**. En effet, dans nombre de ces pays, le respect des droits des migrant-e-s n'est pas assuré et ceux-ci vivent dans des conditions dégradantes et humiliantes. Beaucoup de ces migrant-e-s sont des « errants » sans travail, sans résidence fixe et sans aucune assistance sociale. En situation de survie extrême, ces populations migrantes marginalisées peuvent engendrer des situations conflictuelles et constituent, notamment dans sa frange musulmane, une niche potentielle de recrutement pour les groupes radicaux et extrémistes.

Le Maroc reste toujours un pays de départ car, de très longue date, les populations marocaines ont émigré vers les pays européens (France, Espagne, Italie). Cette installation des Marocain-e-s en Europe a conféré aux migrant-e-s de ce pays un poids conséquent dans l'économie nationale, notamment à travers les transferts importants auxquels ils procèdent. Même si cela représente des montants considérables, ces transferts ne sont pas exclusivement financiers. Si on doit analyser l'apport des migrant-e-s au développement de leur pays, il est essentiel de prendre en considération d'autres formes d'investissements :

- La réalisation d'infrastructures sociales et économiques importantes.
- L'apport et le transfert de nouvelles technologies.
- Le rôle d'ambassadeurs que jouent de fait les migrant-e-s marocain-e-s dans leur pays d'installation.
- La contribution des organisations marocaines dans le tissu associatif dans les pays d'accueil, notamment en France.

⁴ Entre 2000 et 2006, dans le cadre du MEDA II (cadre financier de partenariat euro-méditerranéen qui sera remplacé par l'Instrument européen de voisinage et de partenariat), un programme de 40 millions d'euros était prévu pour la gestion des contrôles frontaliers en vue de combattre les migrations irrégulières et 5 millions d'euros étaient destinés à l'appui institutionnel à la circulation des personnes (création de centres d'information et d'orientation pour les travailleurs désireux d'émigrer).

Avec l'évolution des politiques européennes, la place du Maroc comme pays d'accueil de populations originaires du Sud du Sahara s'est beaucoup renforcée ces 15 dernières années. Toutefois, le parcours migratoire des subsaharien-ne-s qui les mène au Maroc reste relativement faible au regard des mouvements que l'on constate dans d'autres pays de ce continent.

Et comme le montrent les données ci-après⁵, c'est dans les 29 pays de la CEN-SAD et les 15 pays de la CEDEAO⁶ qu'il y a une plus grande concentration de migrant-e-s en Afrique (près de la moitié des migrant-e-s africains).

Tableau 1 : Migrations africaines dans les Communautés Économiques Régionales (CER) de l'Afrique

CER	Hommes	Femmes	Total	%
CAE	1,1	1,4	2,5	9%
CEDEAO	3,8	3,3	7,1	24%
CEEAC	0,9	0,8	1,7	6%
CENSAD	4	3,6	7,6	26%
COMESA	1,7	1,5	3,2	11%
IGAD	1,3	1,5	2,8	10%
SADC	1,5	1,4	2,9	10%
UMA	0,6	0,5	1,1	4%

Cependant, les tendances migratoires actuelles dans l'Union du Maghreb Arabe, et tout particulièrement au Maroc (installation de plus en plus longue de personnes voulant rejoindre l'Europe, mesures de régularisation des étrangers, attractivité économique) connaissent une augmentation significative du nombre de migrant(e)s subsaharien(ne)s dans cet espace, phénomène en hausse croissante.

En effet, depuis plus d'une décennie, un nombre important de personnes originaires d'Afrique subsaharienne arrive au Maroc, le pays étant devenu la dernière étape avant de passer en Europe. Pour rejoindre le Maroc, ces migrant-e-s ont traversé plusieurs pays au cours d'un périple qui peut durer plusieurs mois, voire plusieurs années.

Arrivés sur le territoire marocain, les migrant-e-s se dirigent vers les villes d'Oujda ou de Taourirt et de là, vers Tanger ou les alentours de Ceuta et Melilla. Une route alternative consiste à se diriger vers la capitale, Rabat. Enfin, le sud marocain est un autre point de passage, cette fois vers les Iles Canaries⁷.

La géographie migratoire se révèle très complexe et si, au départ, elle était parfois dessinée par les hasards du voyage, elle est par la suite largement dépendante des politiques sécuritaires des gouvernements et des zones à proximité des points de passage vers l'Europe.

La tendance actuellement est à un éparpillement des zones de concentration de ces migrant-e-s, du fait de la « sédentarisation » et des opportunités de travail.

Un nombre de plus en plus conséquent d'individus reste bloqué pendant des mois, parfois même des années, sur le territoire marocain. Favorisée par la politique marocaine, on constate une tendance de plus en plus marquée des migrant-e-s subsaharien-ne-s à s'installer pour une longue durée, ce qui pose de nouveaux enjeux liés à **l'intégration de ces populations**, au **regroupement familial** conséquemment à l'allongement de la durée de séjour et à **l'apparition d'une jeune génération née dans ce pays**.

⁵ Statistiques de la Migration de Main d'œuvre en Afrique de l'Union Africaine, publiées en mars 2017.

⁶ Bénin, Burkina, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

⁷ Voir travaux réalisés par Nora El Qadim dans Politique Européenne 2010/2, n°31.

1.2. Le positionnement du Maroc en Afrique subsaharienne et sa politique migratoire

1.2.1. Un pays qui affirme son leadership dans le continent africain

Pendant de très nombreuses années, le Maroc a développé une stratégie orientée vers l'espace euro-méditerranéen. Dans cette approche, il s'est appuyé sur son positionnement géographique stratégique pour jouer un rôle effectif d'allié potentiel de l'Union Européenne dans la lutte contre les migrations irrégulières. Le pays a su tirer profit de cette stratégie, sans pour autant que le projet d'union méditerranéenne ne devienne cette réalité de « *faire de la Méditerranée un espace de solidarité et de coopération* », dont les piliers en seraient « *la lutte contre l'insécurité, le développement durable, l'intégration énergétique, le co-développement et la gestion, concertée de l'immigration* » (N. Sarkozy, juillet 2007). Il y a eu certes des acquis dans cette politique (espace de coopération privilégiée, engagements financiers significatifs) mais les différends et les difficultés internes au Maghreb (Algérie, Maroc, situation en Tunisie) ont limité la portée de ce projet.

Dans le même temps, en s'appuyant sur son dynamisme économique, le Maroc a renforcé et multiplié ses investissements et son déploiement économique sur le reste du continent. Le projet politique du Royaume chérifien est clair : reprendre toute sa place dans l'Union Africaine (UA) et intégrer l'espace CEDEAO. Cette réorientation de la politique marocaine est incontestablement un succès.

Une agressivité économique symbolisée par la forte pénétration de la Royal Air Maroc dans l'espace aérien africain et des investissements importants dans le secteur du BTP, des télécoms et de la banque.

« *L'Afrique est le premier bénéficiaire des investissements directs marocains. Il est désormais parmi les premiers investisseurs africains de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)* » (agence de presse marocaine MAP).

Entre 2013 et 2017, la valeur cumulée des investissements directs marocains en Afrique a atteint 3,83 milliards de dollars⁸. La compagnie aérienne marocaine a fait de l'Afrique une priorité pour son expansion. Ainsi, entre 2004 et 2017, le nombre de ses dessertes au niveau du continent est passé de 7 à 33. Aujourd'hui la RAM couvre tous les pays de l'Afrique de l'Ouest⁹, mais aussi ceux de l'Afrique du Nord, de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Est (Kenya). Les banques marocaines sont opérationnelles dans 30 pays africains. Viennent en seconde position d'autres secteurs comme l'engrais, l'agro-alimentaire et l'industrie pharmaceutique.

Une diplomatie qui s'est beaucoup développée avec l'ouverture de 23 ambassades en Afrique et 34 représentations diplomatiques africaines au Maroc.

Ce développement s'est appuyé sur un engagement personnel du Roi du Maroc dans la promotion de l'investissement marocain en Afrique. Il se déplace régulièrement à la tête de délégations d'hommes d'affaires pour faire du lobbying et gagner ainsi des parts de marché dans les pays africains. 50 visites ont été effectuées par le roi Mohammed VI dans plus de 30 pays africains et plus de 1.000 accords ont été signés depuis l'année 2000.

Un leadership politique affirmé manifesté par le Roi du Maroc qui s'est personnellement investi dans le retour du pays à l'Union Africaine et, en s'appuyant sur ses liens traditionnels avec des pays comme la Côte d'Ivoire et le Sénégal, il a entamé le processus d'intégration de la CEDEAO qui devrait être effectif dans les prochaines années. Un des succès les plus éclatants du retour du Maroc dans l'Union Africaine est le mandat qui lui a été confié par l'institution de « leader de l'UA sur les questions de la migration » (Sommet des 30 et 31 janvier 2017 à Addis-Abeba). A ce titre, il a soumis l'Agenda Africain pour la Migration en 2018 qui a servi de base pour les négociations du Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières.

⁸ Sources : Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Économie numérique du Maroc.

⁹ A titre d'exemple, sur certains axes comme Casablanca–Dakar, on compte 3 vols quotidiens.

Au regard des enjeux portés par le redéploiement de la politique marocaine dans le continent africain, **le Royaume chérifien ne pouvait pas ne pas redéfinir sa stratégie** d'accueil, d'intégration et de gestion des migrant-e-s originaires des pays africains au Sud du Sahara.

En prélude « au repositionnement du pays sur l'échiquier africain », il l'a entamé **en redéfinissant sa stratégie nationale d'immigration et d'asile en 2013 et en procédant à des opérations de régularisation des migrant-e-s en situation irrégulière en 2014 et en 2016.**

Dans son expression politique, cette stratégie **rompt avec les soubassements de contrôle et de sécurité qui caractérisent le plus souvent les politiques migratoires en Europe et en Afrique.** Malgré les difficultés qui sont apparues dans sa mise en œuvre, il s'agit d'une avancée significative dans la gestion de la situation des migrant-e-s vivants au Maroc qui constitue une rupture par rapport à ce qui se passe sur le reste du continent (Afrique du Sud, Angola, Mozambique, RDC, Congo, etc.).

1.2.2. Le cadre référentiel de la politique de migration et d'asile

Les positions personnelles du Roi du Maroc et la stratégie définie en 2013 en matière d'immigration et d'asile ont contribué à lui faire jouer un rôle majeur sur ces questions : co-présidence avec l'Allemagne du Forum Mondial sur la Migration et le Développement en décembre 2018 à Marrakech, leader sur la question au sein de l'UA, Appel de Rabat du 31 octobre 2018 des Conseils économiques, sociaux et environnementaux d'Afrique comme force de propositions et de veille stratégique dans tous les domaines relatifs à la migration, etc.

La stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) s'inscrit dans une certaine continuité et se propose d'apporter des nouvelles réponses aux enjeux stratégiques posés par la question de l'immigration. Ces enjeux sont au nombre de quatre : (i) humanitaires, (ii) intégration, (iii) politique étrangère et gouvernance, (iv) économiques, culturels et sociaux.

Partant d'un diagnostic de la situation de l'immigration, la SNIA a formulé 4 objectifs et 11 programmes stratégiques qui ont été déclinés en 81 actions.

Elle vise à « *assurer une meilleure intégration des immigrés et une meilleure gestion des flux migratoires dans le cadre d'une politique cohérente, globale, humaniste et responsable.* »

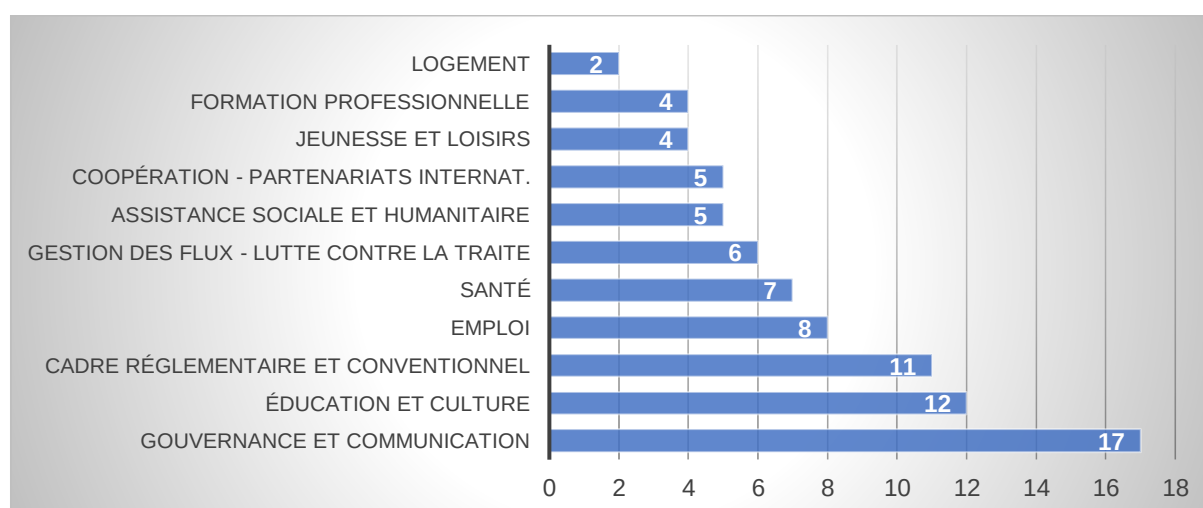


Figure 1 : 11 programmes de la SNIA et nombre d'actions correspondant

A la lecture du mode opératoire de la SNIA, on peut constater que des leviers essentiels de l'intégration, bénéficiant directement aux migrant-e-s (santé, éducation, emploi, assistance, logement) représentent 47% de la totalité des actions envisagées.

Même si l'élément central que constitue le logement des immigrés dans le processus d'intégration ne bénéficie que de 2 actions (avec l'objectif de *promouvoir le droit au logement des immigrés réguliers et réfugiés dans les mêmes conditions que les Marocains*), il n'en demeure pas moins que globalement cette stratégie constitue un cadre favorable à l'insertion socio-professionnelle et à l'intégration des populations immigrées. Dans le sillage de l'élaboration de la SNIA, deux opérations de régularisation des migrant-e-s ont été menées respectivement en 2014 et en 2016. Le nombre de dépôts des demandes de régularisation a atteint plus de 56 000 demandes. Le nombre de demandes de régularisations acceptées est estimé à plus de 43 000.

Comme nous le verrons plus loin, malgré ces avancées, **il y a un certain nombre de limites notamment dans le cadre du droit du travail, qui porte certaines restrictions** liées à :

- La représentation professionnelle élue des travailleurs immigrés et l'interdiction d'exercer un mandat de direction dans les syndicats.
- La possibilité de retirer l'autorisation de travail d'un étranger à tout moment (sentiment d'insécurité dans l'emploi).
- Le lien entre la durée du séjour et la durée du contrat de travail qui ne peut être que de nature déterminée, ce qui prive les salariés migrant-e-s du droit aux indemnités.
- La préférence nationale dans le recrutement des travailleurs : même si elle n'est plus exigée pour les migrant-e-s régularisé-e-s, pour les réfugié-e-s et apatrides qui disposent de la carte délivrée par le gouvernement marocain. En principe, disposer de l'attestation de l'ANAPEC facilite cette formalité, mais elle n'est pas appliquée.

1.3. Les migrant-e-s subsaharien-ne-s au Maroc

Selon les données officielles du Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies, le Maroc compte environ 0,3% de migrant-e-s correspondant à **101 200 étrangers résidant sur le territoire. Les femmes constituent 49,8%** du total des migrant-e-s en 2017. Selon les données de la Caisse Nationale de sécurité Sociale, les travailleuses migrantes représentent 31,4% des étrangers (2017).

Les migrant-e-s résidant de manière irrégulière sur le territoire marocain seraient au nombre de 20 000. Il est toutefois difficile d'évaluer de manière précise le nombre de migrant-e-s entrés et vivant dans le pays de manière illégale.

Ce qu'on désigne comme les migrant-e-s présentent des statuts très différents : étudiants, travailleurs résidant et travaillant légalement au Maroc, migrant-e-s illégaux, réfugié-e-s, demandeurs d'asile.

Si on ne prend pas en compte les européens n'ayant pas besoin de visa pour entrer dans le pays (français, espagnols), les nationalités du Sud du Sahara les plus représentées¹⁰ sont les sénégalais (4 958) et les ivoiriens (899) qui bénéficient de conditions particulières de séjour et de travail au Maroc, contrairement à d'autres subsaharien-ne-s venant notamment des pays d'Afrique Centrale, Australe.

Les contrats de cadres supérieurs concernent essentiellement les Européens (secondairement les Chinois et les Turcs). Les subsaharien-ne-s (Sénégalais, Congolais, Ivoiriens et Camerounais) travaillent notamment dans les métiers de l'offshoring (essentiellement les centres d'appel).

Il y a cinq ans, les principaux bassins urbains d'emploi de ces travailleurs étaient Casablanca, Rabat, Safi, Tanger, Fès-Boulemane et Agadir.

La majeure partie des travailleurs migrant-e-s régulièrement installés exercent dans le secteur des services (9 578) suivis par ceux qui travaillent dans le secteur du commerce (3 779). 2 689 exercent dans l'industrie manufacturière et 2 410 dans la construction.

En revanche, le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche ne compte que 354 travailleurs migrant-e-s. Selon les chiffres disponibles (inspection du travail), les migrant-e-s travaillent dans 426 entreprises (21,47% y sont employés de manière irrégulière).

¹⁰ Données de la CNSS en 2017 concernant les migrant-e-s régulièrement installés au Maroc.

Secteur d'activité	Nb travailleurs migrant-e-s
Agriculture, sylviculture et pêche	354
Industrie manufacturière	2 689
Construction	2 410
Commerce	3 779
Transports et entreposage	721
Hébergement et restauration	1 696
Information et communication	1 229
Services	9 578
Activités financières et d'assurance	454
Autres	3 373

Tableau 2 : Secteurs de travail des migrant-e-s (Sources : CNSS)

1.3.1. Le profil des migrant-e-s

→ Un processus de féminisation de la migration

Une étude réalisée et publiée en 2016 par la Fondation Konrad Adenauer¹¹ évalue la population féminine des migrant-e-s à un peu plus de 25%. En 2017, la CNSS comptabilise 31,4% de femmes. Même si ces données manquent quelquefois de fiabilité (travailleuses en situation irrégulière, personnes recensées officiellement dans les registres de la CNSS), la tendance à la féminisation ne fait aucun doute.

Les mêmes phénomènes de féminisation de la migration que l'on note dans les vieux pays d'immigration européens se remarquent au Maroc et son entrée dans un futur proche dans la communauté de la CEDEAO, en rapport avec la libre circulation des biens et des personnes, va consolider ce mouvement. Dans ces conditions, même si les questions de l'emploi vont demeurer prégnantes, il va falloir répondre **au défi du logement** de familles regroupées (regroupement familial ou mariages sur place), **de la santé** et **de l'éducation des enfants** nés ou ayant grandi dans ce pays.

→ Une migration jeune et relativement formée

Selon l'étude de la Fondation K. Adenauer, la quasi-totalité des migrant-e-s (94,63%) est constituée de tranches d'âge où le potentiel d'activité est optimal (entre 15 et 44 ans) et où les plus de 45 ans représentent une faible proportion.

Dans cette proportion de jeunes, les 25-34 ans sont les plus nombreux et les plus de 45 ans sont très faiblement représentés. Cela atteste du caractère récent de la migration, comparée à celle d'autres pays (les marocain-ne-s et les subsaharien-ne-s en Europe). De ce fait, le pays n'est pas encore confronté à des phénomènes de vieillissement des migrant-e-s entraînant de nouveaux comportements et des réalités comme les revendications à bénéficier de ses cotisations pour les personnes qui y ont régulièrement travaillé. Plus de 74% des migrant-e-s sont des célibataires mais cette structure devrait évoluer assez rapidement.

¹¹ Les migrant-e-s subsahariens au Maroc : Enjeux d'une migration de résidence, F. Mourji, J.N. Ferrié, S. Radi, M. Alioua, Édition 2016.

On assiste aujourd'hui à un allongement de la durée du séjour au Maroc qui constitue un marqueur certain que **le pays n'est pas seulement un espace de transit mais de séjour prolongé** : le séjour de 55% de cette population s'établit entre 3 et plus de 8 ans (ils sont actuellement un peu plus de 6% à séjourner plus de 8 années sur le territoire marocain mais cette tendance devrait se consolider).

86,7% des migrant-e-s ont un niveau d'éducation élevé (secondaire et supérieur) avec une majorité de migrant-e-s qui ont fait des études supérieures¹² dans leur pays d'origine et qui cherchent à se spécialiser dans les universités et instituts privés marocains. Ce niveau de qualification offre des opportunités d'emploi dans le secteur formel (centres d'appel, assurances, etc.). Mais cette population peut être en compétition directe avec des jeunes marocains et peut constituer une base de crispations et de tensions liées à l'accès au monde du travail.

→ **L'émergence des organisations de migrant-e-s subsaharien-ne-s**

Les possibilités d'organisation des migrant-e-s se sont assouplies et un certain nombre d'associations se sont constituées. Pour l'essentiel, elles agissent dans le cadre de l'assistance aux personnes les plus vulnérables ou aux personnes en difficulté. Elles sont présentes dans tous les espaces où il y a une concentration de personnes originaires d'Afrique Subsaharienne.

Cette dynamique associative va aller en se renforçant et on dénombre des organisations de migrant-e-s qui se mobilisent autour des enjeux de l'intégration et de la défense de leurs droits reconnus par la constitution marocaine. Ce processus d'organisation collective des migrant-e-s sera analysé de manière plus détaillée dans la partie relative à la cartographie et aux dynamiques des acteurs et actrices.

→ **Une migration qui obéit à une logique économique**

Les migrant-e-s, même s'ils font des études au Maroc, sont essentiellement motivés par **le souci d'améliorer leur niveau de vie**, ce qui va les amener à rester sur le territoire chérifien. Le projet migratoire qui les destinait à s'installer en Europe connaît une **inflexion importante** : désormais, on est prêt à s'installer durablement au Maroc qui présente des conditions de vie supérieures à celles de son pays d'origine.

Comparativement, pour beaucoup de migrant-e-s, le séjour au Maroc est **un palliatif** au projet migratoire initial même si, quelque part, le souhait de se rendre un jour en France, en Allemagne, en Italie ou en Espagne peut toujours rester vivace.

Témoignages d'Alain, migrant, sur le processus d'intégration

« Le Maroc est un pays ouvert, c'est le plus accueillant du Maghreb.

Nous sommes plus ou moins libres. Tout le monde a la possibilité d'entreprendre. Quand on est arrivé dans ce pays par avion, il n'est pas vraiment difficile de faire régulariser sa situation. La grande difficulté c'est ceux qui sont arrivés par la route et qui n'ont pas de papier ; c'est eux qu'on voit dans les carrefours à mendier et leurs perspectives d'intégration sont plus limitées ».

→ **L'adaptation probable du projet migratoire**

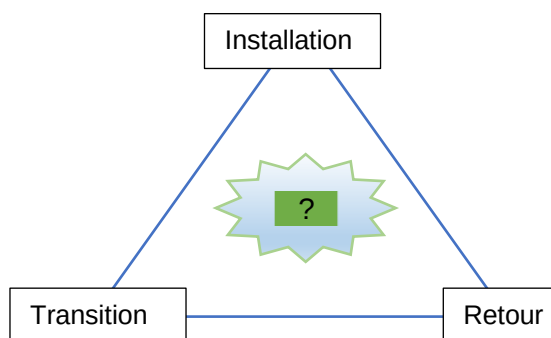
Comme l'attestent de nombreuses analyses sur les parcours migratoires notamment en Europe, le migrant est obligé d'adapter son projet aux réalités auxquelles il est confronté. Les chemins de la migration vers l'Europe étant plus difficiles, des opportunités se créant dans un pays qu'il avait perçu comme une transition vers d'autres cieux, **le projet migratoire est confronté à des nouveaux dilemmes**.

¹² Cette enquête a été menée en 2015 par la Fondation K. Adenauer dans les villes de Casablanca, Mohammedia, Rabat, Salé et Tanger. Elle a consisté en une analyse quantitative auprès de 1 453 personnes et qualitative auprès de 25 personnes.

Est-ce que le séjour au Maroc reste toujours une étape vers l'Europe ? Est-ce que les conditions favorables au Maroc sont une opportunité pour y rester et y trouver un travail décent ?

Après les déconvenues liées à l'impossibilité d'atteindre les rives européennes, le migrant va-t-il imaginer de retourner dans son pays ?

L'hypothèse qui nous semble la plus probable, attestée par les leçons issues des mobilités internationales, est que **les migrant-e-s subsaharien-ne-s vont s'installer durablement.**



Cette hypothèse est renforcée par les mesures anti-immigrées en Europe et par le raidissement de ses opinions publiques qui développent des comportements et attitudes de repli identitaire. Au-delà des mesures réglementaires que peut prendre le Maroc, la question qui se pose est celle de la capacité de la société à absorber et à intégrer les populations immigrées.

1.3.2. Les difficultés liées au processus d'intégration des migrant-e-s

En lien notamment avec l'adhésion prochaine du Maroc à la CEDEAO (où la circulation des personnes et des biens est totalement libre¹³), les flux migratoires issus des pays du Sud du Sahara vont continuer à augmenter notamment en raison de l'évolution démographique, des crises et conflits qui s'y manifestent et du manque de perspective pour les jeunes. Compte tenu des dispositions de la CEDEAO et des nouveaux droits de fait des migrant-e-s originaires des 15 pays de la CEDEAO, cela va avoir un impact sur le marché du travail marocain. Certes, cela aura des aspects positifs (renforcement des compétences, transferts financiers aux familles pour les migrant-e-s ; renforcement des flux commerciaux, main d'œuvre pour le BTP, l'agrobusiness pour les entreprises marocaines) mais il est important d'anticiper sur les crispations et les potentiels conflits que va engendrer une augmentation du nombre de migrant-e-s. Le processus d'intégration, qui renforce les liens de cohabitation et de coexistence entre les marocains et les migrant-e-s, peut être également la source de tensions liées au voisinage et au vivre ensemble.

Outre les aspects réglementaires du droit du travail auxquels nous avons fait allusion plus haut (possibilité de retrait du droit du travail, lien entre la durée du séjour et la durée du contrat...), les résistances sourdes à l'intégration des migrant-e-s sont de plusieurs ordres :

- Face à la pression migratoire et pour des raisons sécuritaires déjà évoquées, des procédures massives d'expulsion, sans grande publicité, sont exécutées dans des conditions où les droits des personnes ne sont pas respectés. Ces expulsions mettent au centre des débats l'enjeu de respecter les orientations définies par les pouvoirs publics marocains. Elles traduisent aussi l'enjeu d'une gestion effective des flux migratoires (Ministère de la Sécurité et de l'Intérieur) en face de la volonté affirmée d'avoir une politique humaine et soucieuse du respect des droits humains.
- La capacité de tolérance de la société marocaine va être mise à rude épreuve par l'arrivée de plus en plus importante de populations venant du Sud du continent. Si la politique d'intégration n'est pas bien comprise, cela pourrait engendrer un phénomène de rejet. Un certain nombre de témoignages obtenus auprès des migrant-e-s montrent toutes les difficultés d'acceptation de la diversité et de leur intégration à la société. Pour ces migrant-e-s, ce qui est en jeu c'est moins la

Témoignages d'Alain, migrant

« Les migrant-e-s en situation régulière ont le droit de travailler mais, souvent, on te dit que tu n'as pas de diplôme reconnu par le Maroc. Je pense qu'il y a des tracasseries qui ne sont pas liées à la loi (la loi est bonne). Il y a certes du racisme mais cela n'est pas systématique. Quelquefois, les taxis refusent de te prendre et des gens te parlent mal ».

¹³ La CEDEAO est régie par un protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement.

législation que la capacité des populations hôtes à reconnaître un statut de droit des migrant-e-s conforme aux stipulations de la SNIA.

- Les migrant-e-s en situation régulière bénéficient en principe des mêmes droits que les marocains et peuvent accéder aux dispositifs existants d'aide à l'emploi. Ces services sont effectués par l'ANAPEC. Dans la réalité, il existe plusieurs témoignages qui montrent que ces droits ne sont pas effectifs. Ils le mettent au compte d'une information et d'une formation insuffisantes du personnel de l'ANAPEC.

Témoignages de Fatou, jeune migrante qui a terminé ses études au Maroc

« Pour les contrats d'insertion ou l'aide à la recherche d'emploi (ANAPEC), les difficultés sont liées à la personne que tu as devant toi qui peut ne pas connaître la législation. C'est un problème d'information et de connaissance des conseillers de l'ANAPEC.

Pour les autoentrepreneurs, ils sont en butte à des résistances liées à cette méconnaissance et manque de formation.

C'est vrai maintenant, comme partout ailleurs, que les marocains préfèrent travailler avec des gens qu'ils connaissent, avec des réseaux de proximité ».

Témoignage d'une salariée dans une organisation à Rabat

« La législation a beaucoup évolué dans un sens favorable à l'installation et l'intégration des migrant-e-s en situation régulière. Toutefois, ces mesures sont rognées et quelques fois remises en cause par le fait que les migrant-e-s (notamment ceux qui sont formés) constituent des concurrents aux jeunes marocains. C'est le cas dans les grands centres d'appel où des quotas sont établis (sauf pour les sénégalais qui bénéficient du même statut que les marocains).

Le Maroc pratique « la préférence nationale » (volonté de fermeture partielle de l'emploi aux étranger-e-s subsaharien-ne-s) et j'ai personnellement souffert de cette situation au moment d'être recrutée. L'ANAPEC est chargée de faire cette sélection en mettant en concurrence les étrangers et ceux-ci ne sont recrutés que si les marocains ne le peuvent pas.

Les tracasseries et les brimades sont plus réelles que ce que disent les gens et les migrant-e-s ont rarement accès à des financements.

Toutefois, le chômage important des jeunes marocains, quelquefois aussi de personnes bien formées, explique le choix de pratiquer la préférence nationale.

La liberté d'aller et de venir des migrant-e-s est limitée au point de vue des droits. Cette semaine, il y a une rafle massive de migrant-e-s à Oujda. Il arrive qu'on te prenne alors que tu as des papiers (papiers oubliés à la maison) et qu'on t'expulse. Il y a une pratique développée : on met les migrant-e-s irréguliers dans un bus et on les laisse aux portes du désert (dont des femmes et des enfants).

A la gare routière de la CTM, il y a une affiche qui impose aux migrant-e-s de montrer leur titre de séjour avant d'embarquer dans les bus ».

Ces témoignages, qui reconnaissent les avancées mais aussi les difficultés, sont l'illustration des problèmes concrets que rencontrent les migrant-e-s dans ce pays. Ils pointent les limites de la politique nationale et de l'intégration et qui sont des manifestations de la capacité de la société chérifienne à s'adapter et à accepter l'arrivée importante de populations étrangères.

Cela révèle à l'évidence que la question de la migration ne peut pas être seulement résolue par le cadre politique et réglementaire. L'enjeu est beaucoup plus vaste et renvoie au modèle d'une société plurielle, ouverte vers l'Afrique subsaharienne. Cette ouverture est tributaire de la reconnaissance et de l'acceptation des apports économiques, culturels et politiques des populations immigrées.

2. ANALYSE DES ACTEURS ET ACTRICES ET DES DYNAMIQUES DE PROMOTION DE L'INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE DES MIGRANT-E-S AU MAROC

Cette analyse permet de décrire le **positionnement des acteurs et actrices** rencontré-e-s dans le cadre de l'étude et des **dynamiques de partenariat qui se nouent entre eux** autour de la promotion de l'insertion socio-économique des migrant-e-s, et des relations avec les partenaires institutionnels.

Le panorama qui est présenté ici n'est pas une cartographie, dans la mesure où il correspond davantage à une présentation des acteurs et actrices rencontrés dans le cadre d'entretiens qualitatifs et non pas d'une enquête exhaustive et représentative des organisations intervenant dans le champ de la migration sur les trois régions.

2.1. Panorama des acteurs et actrices et des dispositifs d'accompagnement socio-économique des migrant-e-s

Dans ce panorama, six éléments de caractérisation viennent compléter la présentation par typologie d'acteurs et actrices, représentant **trois grands types** de distinctions majeures :

- **Acteurs « historiques » ou acteurs émergents** dans le domaine de la migration : certaines organisations interviennent dans l'accompagnement des migrant-e-s depuis les années 2000, avant l'avènement de la politique migratoire en 2013, tandis que la majorité des acteurs s'est positionnée sur la question de la migration depuis les 5 dernières années.
- **Démarche holistique ou démarche sectorisée** dans l'accompagnement des migrant-e-s : les services proposés par les acteurs et actrices, notamment les organisations de la société civile, répondent à une logique « métier » et spécialisée sur l'insertion économique ou à une approche plus globale, qui se veut holistique, en réponse aux différents besoins complémentaires des migrant-e-s au Maroc.
- **Dispositifs d'accompagnement** dédiés aux migrant-e-s subsaharien-ne-s ou dans une approche intégrée « public vulnérable » : dans le secteur de l'insertion socio-économique, certaines organisations ont fait le choix d'une spécialisation sur le public migrant quand d'autres développent des projets/actions de soutien à des publics vulnérables, dans une logique de mixité.

Enfin, une distinction est faite entre les acteurs et dispositifs dédiés aux migrant-e-s régularisé-e-s (la majorité des actions dans le domaine de l'insertion économique) et ceux ouverts, voire principalement consacrés aux migrant-e-s en situation irrégulière.

2.1.1. Les pouvoirs publics¹⁴

Dans le cadre de notre étude, les acteurs institutionnels rencontrés sont le MCMREAM et l'ANAPEC. D'autres institutions, notamment l'Entraide Nationale et l'OFPPT n'ont pas répondu favorablement à notre demande de RDV. Plusieurs lectures peuvent en être faites : il s'agit pour nous d'un signe possible de désengagement des acteurs institutionnels dans la politique migratoire et d'un constat actuel de résultats encore trop peu visibles de l'insertion socio-économique des migrant-e-s et leur accès aux services sociaux, tel que préconisé par la SNIA. Ces deux acteurs sont néanmoins centraux dans le panorama des pouvoirs publics en charge de la formation et l'accès à l'emploi pour les migrant-e-s¹⁵.

¹⁴ Acteur incontournable sur les questions migratoires, si l'on considère l'interdépendance des facteurs d'intégration des migrant-e-s, le CNDH a été régulièrement cité par tous les acteurs dans le cadre de notre étude, même s'il n'a pas été visé par un entretien, au regard de son rôle périphérique sur la question de l'insertion socio-économique.

¹⁵ L'OFPPT est devenu un acteur incontournable en raison des atouts de ce premier opérateur de formation : le déploiement des établissements de formation sur tous les territoires, la couverture d'un nombre important de

A partir de 2013, le Ministère délégué auprès du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, chargé des Marocains Résidant à l'Etranger a vu son mandat **s'élargir aux Affaires de la Migration**. Son rôle est de mettre en œuvre la SNIA, adoptée en décembre 2014 à la suite d'une année consacrée à la 1^{ère} opération de régularisation des sans-papiers. La SNIA étant fondamentalement transversale, sa mise en œuvre dépend d'une dizaine de ministères et d'institutions publiques, avec lesquels le MCMREAM a signé des conventions de partenariat.

Dans le champ de l'insertion socio-économique, le MCMREAM assure le pilotage du comité programme en charge de la formation et l'emploi, mais ce sont les acteurs et actrices du secteur qui doivent déployer la politique migratoire, notamment l'ANAPEC présenté ci-après.

A noter que la direction des affaires de la migration nous a reçu pour un entretien, alors même qu'elle est dans une incertitude institutionnelle : lors du dernier remaniement ministériel d'octobre dernier, l'intitulé du ministère a changé, il est redevenu **en charge uniquement des Marocains Résidant à l'Etranger**, la mention des affaires de la migration ayant disparu.

L'ANAPEC : première cible des projets de renforcement de l'accès à l'emploi pour les migrant-e-s

L'ANAPEC est devenu un acteur central dans la mise en œuvre de la politique migratoire et notamment du programme sectoriel 7 sur l'emploi (SNIA).

Auparavant, l'agence avait connu une évolution de ses missions avec la nouvelle Constitution de 2011 qui a prôné le droit pour tout citoyen à l'accompagnement dans la recherche d'emploi, ce qui a imposé une ouverture à un public cible moins diplômé et plus vulnérable. Des programmes par cibles ont été initiés pour les femmes, les jeunes en situation d'exclusion et aujourd'hui les migrant-e-s régularisé-e-s.

A travers l'appui des PTF, l'ANAPEC tente **d'adapter ses services et de former ses agents à un nouveau public cible**. Les ateliers d'amélioration de l'employabilité sont ouverts aux migrant-e-s en situation irrégulière. Pour le reste, les services sont réservés aux détenteurs d'une carte de séjour.

La démarche se veut inclusive avec des services qui sont les mêmes que pour les Marocains en dehors de deux mesures incitatives pour l'emploi et l'auto-emploi des migrant-e-s, initiées à la demande du MCMREAM.

La principale difficulté relevée par l'ANAPEC est le « sourcing » des migrant-e-s, qui sont dans la mobilité et tentent de survivre économiquement à travers des emplois informels. Elle s'appuie donc sur les associations locales. A Rabat comme à Casablanca, les agences régionales ont plusieurs partenaires associatifs pour faciliter la diffusion de l'information dans les communautés. Mais l'ANAPEC ne dispose pas de budget spécifique pour financer les interventions des associations qui sont donc mobilisées bénévolement.

D'autres acteurs publics concernés par l'insertion socio-économique évoqués dans le cadre de nos entretiens sont, outre le ministère de l'emploi et de l'insertion professionnelle, les opérateurs de la formation professionnelle (l'Entraide Nationale, l'OFPT, et les centres de formations relevant des ministères de l'Artisanat et de l'Agriculture).

Enfin, avec la stratégie de territorialisation de la politique migratoire, les collectivités territoriales sont de plus en plus visées par les programmes de coopération : notamment les régions dans la mesure où le développement économique est une compétence régionale. Cet acteur doit être envisagé **dans des projets pluri-acteurs au regard des financements possibles** qui peuvent être accordés pour soutenir des dispositifs régionaux d'accompagnement à l'insertion économique.

Mesures incitatives

A titre d'expérience pilote à Rabat et Casablanca, l'ANAPEC a créé une mesure incitative : en cas de recrutement d'un migrant, elle verse à l'entreprise 1000MAD/mois pendant un an.

« Comme il y a de la résistance culturelle, on veut montrer à l'entreprise que c'est une opportunité d'avoir une personne étrangère... »

métiers/secteurs, la diversité des niveaux de formations et les équipements de ses établissements. Mais l'accès à ses services pour les migrant-e-s régularisés est souvent qualifié de « parcours du combattant » en raison des nombreux freins (cf. infra).

2.1.2. Les organisations de la société civile

Pour faciliter la présentation de la diversité des acteurs et actrices de la société civile, la typologie utilisée distingue les associations marocaines, les organisations de migrant-e-s et les ONG.

2.1.2.1. Les associations marocaines

Sur les questions migratoires et en particulier dans le domaine de l'insertion socio-économique, la mobilisation de la société civile marocaine **reste embryonnaire**. Elle a démarré véritablement avec le lancement de la SNIA. Les associations marocaines se sont positionnées sur les opportunités de financements déployées dans le cadre des appels à projets du ministère délégué chargé des Affaires de la migration. D'après les rapports annuels 2017 et 2018 sur la Politique Nationale d'Immigration et d'Asile, **une centaine d'associations est financée chaque année** sur des projets portant sur l'assistance sociale et humanitaire, l'intégration culturelle (enseignement des langues, manifestations culturelles, participation de migrant-e-s aux colonies de vacances), l'accès à l'éducation non formelle et le soutien scolaire, l'intégration économique et la sensibilisation et l'information auprès de la société.

Concernant l'intégration économique, le bilan dressé par la Direction des affaires de la migration sur l'action de la société civile reste mitigé et des efforts sont à fournir pour améliorer l'orientation et l'identification des secteurs porteurs avant de proposer des formations qualifiantes aux migrant-e-s bénéficiaires d'un accompagnement.

Parmi les associations marocaines rencontrées dans le cadre de cette étude, nous présentons ici l'expérience et le positionnement de 4 d'entre elles, considérées **comme des actrices majeures** de l'accompagnement socio-économique des migrant-e-s et des réfugié-e-s dans les territoires où elles interviennent.

Caritas : l'approche holistique des centres d'accueil

Acteur historiquement rattaché à l'église catholique au Maroc, Caritas dispose néanmoins du statut d'association marocaine (Dahir 1958) depuis 2016. Elle agit auprès des migrant-e-s subsaharien-ne-s depuis le début des années 2000, à travers des centres d'accueil à Rabat, Tanger et Casablanca. Le centre d'accueil de Rabat a toujours été animé par une équipe représentative d'une certaine mixité culturelle.

Son offre de service social a évolué dans les 5 dernières années : Caritas a adapté sa stratégie d'intervention au changement de contexte, en passant d'une logique de services intégralement assurés au sein des centres d'accueil à une logique d'orientation et d'accompagnement vers les services de droits communs (notamment pour l'éducation, la formation et l'emploi) dans le cadre d'un programme intitulé « Qantara » (le pont).

Dans le domaine de l'insertion socio-économique, Caritas participe au programme INCORPORA animé par l'ONG espagnole Casal dels Infants sur l'appui à l'insertion économique des personnes en situation d'exclusion au Maroc, dont les personnes migrantes. Ce programme mis en œuvre depuis 2009, regroupe un réseau d'associations à Tanger, Rabat et Casablanca, qui bénéficient d'un financement pour renforcer leurs prestations d'accompagnement à la formation et à l'emploi, en partenariat avec la CGEM. La démarche est centrée sur l'intermédiation professionnelle entre des entreprises et des personnes en situation d'exclusion, avec un accompagnement initial sur les profils recherchés et un suivi des personnes insérées.

A Rabat le centre d'accueil a mis en place un pôle inclusion pour l'accompagnement à la formation professionnelle et l'accès à des revenus par l'emploi ou l'auto-emploi. Un poste de médiateur a été créé pour assurer le relais auprès de l'ANAPEC et des entreprises sollicitées pour des recrutements. Au niveau de la formation professionnelle, les migrant-e-s en situation irrégulière sont orientés vers les dispositifs de l'Entraide Nationale, ouverts et gratuits. L'équipe du pôle inclusion développe un réseau d'entreprises pour les stages et l'embauche, elle négocie avec certaines entreprises pour faciliter le recrutement de migrant-e-s, même ceux en situation irrégulière. Sur ce plan, elle a obtenu quelques résultats : une entreprise de la restauration, intéressée à recruter des jeunes stagiaires formés en pâtisserie détenteurs de la carte de séjour, a finalement accepté au sein de l'équipe un jeune en situation irrégulière. Au regard de la vulnérabilité du public accueilli par Caritas, l'intégration économique se fait dans les secteurs formel et informel, au profit de migrant-e-s avec ou sans carte de séjour.

L'accompagnement social et économique

En parallèle de l'accompagnement à la formation et à l'insertion, Caritas s'appuie sur une évaluation sociale des besoins et propose un pack d'appui financier pendant toute la durée de la formation et un pack d'appui social complémentaire, qui sont attribués en fonction de la vulnérabilité de la personne. L'appui n'est donc pas systématique, ni dans la durée, de façon à travailler l'autonomisation de la personne soutenue.

Par ailleurs, l'équipe du pôle inclusion propose des cours de « darija » (dialecte marocain) pour les jeunes inscrits en formation.

Par ailleurs, à partir de 2016 Caritas a développé un programme dans les trois régions traditionnelles d'intervention (Rabat, Casablanca et Tanger) mais aussi dans la région de Fès-Meknès. Elle y a néanmoins trouvé des difficultés pour développer des actions d'accompagnement en partenariat avec la société civile locale et les acteurs institutionnels. À Meknès comme à Fès, Caritas collabore avec les services de l'église dans l'accueil des mineur-e-s non accompagné-e-s, dans l'aide d'urgence pour les migrant-e-s irréguliers victimes de déplacements forcés et dans une moindre mesure, dans l'appui à la formation et l'insertion professionnelle.

En définitive, ce qui caractérise Caritas au Maroc, c'est son positionnement d'acteur « historique » de l'accompagnement des migrant-e-s, démarré en 2004-2005 à Rabat. A travers ses centres d'accueil dédiés aux migrant-e-s, elle développe une approche globale, depuis l'aide matérielle d'urgence à l'insertion socio-économique. Ses services sont complémentaires entre eux mais aussi avec les services de droit commun. Enfin, son action s'adresse très majoritairement à un public de migrant-e-s vulnérables en situation irrégulière. **Caritas reste une organisation de référence dans l'accompagnement des migrant-e-s** : entre 2016 et 2018, dans les centres de Rabat et Casablanca, ce sont 12 500 nouvelles personnes migrantes qui ont été accueillies pour bénéficier d'un appui.

La Fondation Orient Occident

La FOO est une association marocaine créée en 1994 pour être un pont entre les deux rives de la Méditerranée et pour accompagner les jeunes des quartiers dans leur insertion sociale, culturelle et économique.

Acteur historique dans l'accompagnement social de proximité auprès des migrant-e-s et des réfugié-e-s, la FOO dispose d'un centre d'accueil à Rabat, mais aussi à Oujda, Casablanca et Tanger, ainsi que plusieurs dispositifs d'accueil avec des assistantes sociales et des agents communautaires relais hébergés dans des associations partenaires, notamment à Fès et Marrakech (avec l'AMPF).

La FOO a mené des projets avec le soutien financier des principaux PTF intervenant dans le champ de la migration (AECID, HCR, OIM, GIZ, coopération suisse). Les principaux axes d'intervention sont l'accompagnement psychosocial, l'éducation et la formation, l'intégration socio-culturelle et le soutien à des AGR. Mais elle propose également des formations à l'interculturel pour les fonctionnaires d'Etat (notamment pour le corps médical). La vision portée est celle d'une nécessaire réponse holistique aux besoins des migrant-e-s qui viennent dans ses centres d'accueil, structures de proximité dans les quartiers.

La fondation a soutenu quelques projets d'insertion économique : l'idée initiale est de pouvoir proposer des formations et des sources de revenus aux migrant-e-s et notamment aux femmes qui viennent au centre déposer leurs enfants à la crèche ou retrouver des membres de leur communauté pour échanger. Des startups culturelles ont été encouragées : cours de musique, webradio... La FOO a également mis en place une formation dans le domaine de la cuisine et la pâtisserie puis a soutenu la création d'une startup. Les résultats en termes d'autonomisation économique ne sont pas encore effectifs.

Tout comme pour Caritas, le public cible de la FOO est particulièrement vulnérable. Il s'agit surtout de personnes en situation irrégulière qui n'ont pas accès aux dispositifs de droit commun et ont besoin d'un appui matériel, psychosocial, sanitaire, juridique, tout autant qu'une ouverture à des opportunités d'intégration et de stabilisation locale. La FOO s'est également intéressée à la question de la traite et l'exploitation des jeunes migrantes mineures. En partenariat avec l'OIM, elle a mené un projet d'une année sur un éventuel retour ou un changement de ville pour des jeunes femmes victimes de traite. Ainsi 34 jeunes femmes dont une majorité de mineures ont été soutenues.

« les jeunes filles sont enlevées de chez leurs parents et exploitées par leurs tuteurs qui les ramènent du pays pour les utiliser dans des réseaux de prostitution... C'est un travail d'approche très délicat. On fait venir les filles pour recevoir des paniers alimentaires, de façon à ne pas suspecter notre volonté de les sortir de la traite et ensuite on les reçoit pour des séances d'écoute individuelles... »

Coordinatrice des programmes, FOO Rabat

Enfin, la FOO a créé une application mobile avec le soutien de la GIZ pour recenser les informations utiles aux migrant-e-s sur les différentes associations existantes et les types de services offerts (dans tous les domaines : santé, éducation, juridique, etc.). L'application est en cours de finalisation.



Centre d'accueil de la FOO à Rabat – quartier Hay El Fath

AMAPPE

Association marocaine créée en 1991 intervenant dans le champ de l'économie sociale et solidaire, l'Amappe a toujours été **spécialisée sur la thématique de l'insertion économique**, avec des publics variables, en zone urbaine comme en zone rurale, à travers des programmes dédiés à l'entrepreneuriat (femmes, des jeunes, des réfugié-e-s).

Dans le champ de la migration, elle collabore à partir de 2007 avec le HCR sur l'intégration économique des réfugié-e-s dans l'auto-emploi, son principal savoir-faire. Sa démarche d'intervention a évolué : elle s'est **progressivement ouverte à l'emploi salarié et la médiation** avec les entreprises dans le cadre du programme PISERUMA mené en collaboration avec le HCR (cf. infra).

Elle a également expérimenté le dispositif de l'agent communautaire¹⁶ pour faciliter la mobilisation des réfugié-e-s, dont le profil a évolué depuis le démarrage du projet. Initialement originaire d'Afrique subsaharienne, la population demandeuse d'asile au Maroc est venue davantage de Syrie et du Yémen à partir de 2012.

L'Amappe dispose d'un savoir-faire dans l'accompagnement, l'orientation et la formation à l'entrepreneuriat et à l'intégration économique : en termes de résultats, à titre d'exemple, dans le cadre

¹⁶ Un témoignage de l'agent communautaire d'Amappe est présenté plus loin dans le rapport au titre des innovations dans les dispositifs d'accompagnement des migrant-e-s.

du projet « Je suis migrant » en partenariat avec CEFA à Rabat et à Oujda, l'Amappe a appuyé la création de 20 coopératives de migrant-e-s qui sont fonctionnelles.

Du fait de son positionnement continu dans les projets relatifs à l'insertion économique, l'Amappe est régulièrement citée comme un partenaire des actions et dispositifs mis en œuvre par d'autres acteurs et actrices présenté-e-s ci-après. Elle dispose d'une expérience avérée dans l'accompagnement des réfugié-e-s et se positionne aujourd'hui également sur l'accompagnement des migrant-e-s en situation régulière. On note que l'Amappe constitue **une école pour les acteurs et actrices de l'intégration économique** : le staff de l'association évolue ensuite sur d'autres postes auprès des PTF : Dans le domaine de la migration, les équipes du HCR et d'ENABEL rencontrées dans le cadre de l'étude sont des anciens salariés de l'Amappe.

Association JIBER pour le Développement rural et l'environnement

Créée en 2001 pour mener des actions en faveur de l'amélioration des conditions de vie de la population rurale de Sefrou et pour la protection de l'environnement, l'association JIBER mène des projets dans l'éducation et l'emploi.

L'ouverture à un public de migrant-e-s est venue en 2014 avec la nouvelle politique migratoire : l'association intervenait sur la formation professionnelle et la qualification des jeunes et des femmes. Avec le soutien de la GIZ, elle a développé un projet de réhabilitation des jeunes ruraux, avec une formation dans le secteur agricole et un appui à l'insertion, en partenariat avec le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, le Ministère de l'agriculture, l'ANAPEC et la province de Sefrou.

Elle est donc partie de son expérience et les résultats acquis dans le domaine de l'insertion économique pour construire un projet adapté au public migrant, avec le soutien financier du MCMREAM.

Un modèle d'inclusion

L'association JIBER est une association créée par des Marocains et dont le directeur est un Congolais, arrivé en 2015 pour gérer le projet d'insertion professionnelle des migrant-e-s. Par ailleurs, certains membres de l'association sont des agents de l'ANAPEC, ce qui facilite largement le contact entre l'association et les administrations locales, pour accompagner l'emploi des migrant-e-s.

« L'ANAPEC est toujours avec nous, ici ils sont très ouverts aux migrant-e-s... Il n'y a pas un problème de système mais de personnes... »

« On voyait beaucoup d'associations à Rabat et Casablanca avec une forte logique d'assistanat et de distribution matérielle pour les migrant-e-s, mais pas une solution viable. Nous avons choisi de nous appuyer ce qu'on savait faire pour proposer un projet d'insertion économique dans le secteur agricole. » **Directeur de l'association JIBER**

En partenariat avec le ministère de l'agriculture, l'association propose une formation adaptée aux migrant-e-s (en langue française) au centre de qualification agricole El Menzel de Sefrou. Au-delà de la formation « métier », des cours supplémentaires sont proposés sur l'entrepreneuriat. La formation dure huit mois, à raison de deux mois de cours théoriques et six mois de stage dans une ferme identifiée par



l'association, qui dispose **d'un réseau important d'entreprises agricoles dans la région**. La promotion annuelle est d'environ 50 jeunes, majoritairement des garçons, qui doivent être en situation régulière, identifiés à travers des forums d'étudiants, les réseaux sociaux ou encore l'appui du syndicat ODTI (Organisation Démocratique des Travailleurs Immigrés). Pendant la formation, les jeunes bénéficient d'une prise en charge : ils sont logés et nourris dans le centre ou sur leur lieu de stage, ils bénéficient du paiement des frais de santé et du transport A/R pour se rendre à la formation.

En parallèle, les jeunes peuvent bénéficier de cours de *darja* et l'association met en place un programme d'intégration socio-culturelle : des voyages dans la région pour leur faire découvrir le patrimoine, des sorties culturelles, des manifestations sportives (une « CAN » - Coupe d'Afrique des Nations - locale a été organisée avec les jeunes de Sefrou)...

L'association JIBER est la seule association marocaine **active et expérimentée dans le domaine de l'accompagnement des migrant-e-s subsaharien-ne-s**, rencontrée sur la région de Fès-Meknès dans le cadre de l'étude.

Les associations marocaines de plaidoyer pour la défense des droits des migrant-e-s

Au Maroc, plusieurs associations des droits de l'homme participent à des groupements ad hoc pour mener des actions de plaidoyer sur la question de l'accès aux droits. A titre d'exemple, l'association GADEM collabore avec plusieurs organisations de la société civile – associations marocaines, organisations de migrants – telles que l'AMDH, Caritas, l'ASCOMS, ALECMA, pour mener un plaidoyer national, voire international, à partir d'exemples précis au niveau local. Les actions de plaidoyer portent généralement sur une atteinte aux droits, sans focaliser sur le droit des étrangers, mais plutôt sur des thématiques qui peuvent concerner tout autant les Marocain-e-s que les migrant-e-s, sur la base du concept d'intersectionnalité.

A titre d'exemple, elle participe avec 12 autres organisations à un collectif de défense des droits civils : le **Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discriminations**, créé en 2016, dans une logique de veille citoyenne, observe la mise en œuvre effective des droits garantis par les textes législatifs, de même que l'effectivité des mécanismes de lutte contre les discriminations prévus.

2.1.2.2. Les organisations de migrant-e-s

L'évolution du phénomène migratoire s'est accompagnée d'un accroissement du nombre d'organisations de migrant-e-s, même si celles-ci **restent faiblement visibles** au sein de la société civile marocaine.

Des organisations telles que l'Association des Ivoiriens de Casablanca (AIC) ou encore Afrique Culture Maroc à Rabat mènent des actions à la fois d'animations culturelles pour une diaspora qui s'organise et d'assistance auprès des migrant-e-s en situation de précarité.

L'AIC, une organisation récente mais dynamique

Officialisée en mai 2019, l'AIC est composée de personnes très actives à Casablanca dans la médiation communautaire. Elle travaille à la facilitation de l'intégration socio-économique, culturelle et administrative de la communauté subsaharienne au Maroc. Membre du secrétariat exécutif du GTP à Casablanca (cf. infra), elle participe surtout au sous-groupe sur les questions relatives à la violence faite aux femmes. Elle participe au référencement et à l'orientation de migrant-e-s vulnérables auprès des services de HI et Samu Social, pour la prise en charge médicale, alimentaire et l'hébergement d'urgence. Elle collabore également avec l'OIM sur les programmes de retour volontaire. Elle intervient également auprès de ses membres pour faciliter l'accès à des formations gratuites de l'Entraide Nationale à Casablanca et Mohammedia (formations à la couture, la coiffure, l'esthétique, l'hôtellerie, la pâtisserie, l'informatique, l'infographie, l'éducation préscolaire et aide prothésiste). Enfin, l'AIC mène des actions de médiation/gestion de crises interpersonnelles et de sensibilisation au sein de la communauté.



Accompagnement à l'inscription dans un centre de formation – Hay Hassani

Dans le champ de la défense des droits des migrant-e-s subsaharien-ne-s, plusieurs associations et collectifs se sont structurés dans les années 2000, souvent composés de migrant-e-s en situation irrégulière, victimes de rafles et de persécutions policières et qui ont décidé de se mobiliser pour défendre leurs droits, avec le soutien des organisations marocaines de défense des droits de l'homme. **Peu spécialisées sur le champ de l'insertion socio-économique**, elles mènent des actions de sensibilisation, de recensement des besoins et difficultés dans les communautés, et produisent parfois des rapports sur la situation alarmante des migrant-e-s victimes de traite, de déplacements forcés, d'exploitation dans le travail, de racisme et de discrimination.

ALECMA : le militantisme associatif des migrant-e-s subsahariens

L'Association Lumière sur l'Emigration Clandestine au Maroc a été formalisée en 2012, dans une période où la politique migratoire n'existait pas encore et où les migrant-e-s n'avaient pas le droit de circuler. Elle a été créée à Takaddoum, quartier de Rabat où beaucoup de migrant-e-s s'installent dans la clandestinité, et regroupe dès le départ des personnes de différentes nationalités (principalement des Congolais, Ivoiriens, Sénégalais et Guinéens).

Alpha Camara, le secrétaire général de l'association se souvient d'une période difficile :

« A cette période, il y avait beaucoup de violences institutionnelles, des agressions répétées dans le quartier. On rencontrait des chercheurs, des personnes du GADEM qui venaient collecter un peu d'informations sur nous, voir comment vivent les migrant-e-s. C'est au contact de ces personnes qu'on a réalisé qu'il fallait se mobiliser. On a commencé à connaître le droit international, les conventions signées par le Maroc et on a pris conscience de nos droits et de l'importance de les défendre... L'action fondatrice de l'association a été l'organisation d'une marche pacifique à Rabat, soutenue par des associations de défense des droits de l'homme, des chercheurs, des militants. La police ne s'y attendait pas du tout : les migrant-e-s n'osaient pas sortir de chez eux et là, ils se sont vraiment exposés... »

Marquée par un discours de revendication, l'ALECMA a été créée **pour se positionner uniquement sur le plaidoyer pour les droits et pour l'accès aux services sociaux de base.**

Les principales activités sont de la sensibilisation, de l'accueil et de l'écoute, de l'orientation et de l'accompagnement des personnes migrantes en situation irrégulière.

L'association bénéficie d'un petit financement récurrent du fonds mondial pour les droits de l'homme mais intervient exclusivement à travers la mobilisation de bénévoles. Elle mène actuellement, avec le soutien financier de la fondation euromed pour les droits de l'homme, un projet de sensibilisation pour les femmes migrantes et leurs enfants, sur l'enregistrement des naissances, l'accès à la santé et à l'éducation, sur la région Souss-Massa (à Agadir, Inezgane et Tinzit). Cette région est marquée par les déplacements forcés de migrant-e-s en situation irrégulière depuis le Nord du pays et les zones frontalières. Les migrant-e-s y sont très isolés. Le rôle de l'association est de faire de la mobilisation avec des focus groups pour identifier les besoins des migrantes et les orienter vers les associations et les services publics qui peuvent fournir des prestations ou qui accompagnent les migrant-e-s dans l'accès à ces services.

« Les associations marocaines n'ont pas forcément les compétences pour travailler avec les migrant-e-s subsahariens, être vraiment dans la proximité et installer la confiance. Notre rôle a été de réunir des associations avec des migrant-e-s pour qu'elles présentent ce qu'elles font et qu'elles expliquent comment elles peuvent les aider. On a également présenté le rôle de la CRDH... »

Au-delà du militantisme et des actions de plaidoyer, l'ALECMA se positionne sur un accompagnement des migrant-e-s et une médiation communautaire de proximité, en appui à sa crédibilité auprès des communautés et sa bonne connaissance des dispositifs institutionnels marocains.

En marge de ces organisations militantes et de plaidoyer, on trouve des organisations communautaires qui fédèrent des ressortissants nationaux, souvent étudiants, et qui disposent d'antennes dans quasiment toutes les villes universitaires. Les membres se regroupent régulièrement autour d'activités ayant pour but la promotion de la culture de leurs pays d'origine. Bien souvent, la majorité des participants à ces activités sont d'autres étudiant-e-s subsaharien-ne-s et quelques camarades de classe marocains.

Dans le cadre de la CESAM (Confédération des élèves, étudiants et stagiaires africains du Maroc) se retrouvent, toutes nationalités confondues, les étudiant-e-s subsaharien-ne-s pour des activités de nature similaire à celles des associations nationales : football, sorties récréatives, journées culturelles annuelles dans les différentes villes, rencontres conviviales autour des fêtes nationales, etc.

Globalement, **le contact entre ces organisations est faible**, les unes intervenant davantage auprès des migrant-e-s vulnérables en situation irrégulière, les autres ayant pour cible les étudiants inscrits dans les universités au Maroc et désireux de ne pas être « confondus » dans la catégorie des migrant-e-s.

Néanmoins, dans le domaine de l'insertion socio-économique, les organisations de plaidoyer et de défense des droits des migrant-e-s peuvent s'appuyer sur ces organisations étudiantes pour relayer des informations sur les dispositifs existants et les opportunités.

2.1.2.3. Les organisations de solidarité internationale

Les ONG européennes ont initié des programmes d'accompagnement des migrant-e-s avant la SNIA mais elles sont plus nombreuses à se positionner sur des projets en direction des migrant-e-s au Maroc, notamment ceux en situation irrégulière. Dans le champ de l'insertion socio-économique, les actions sont mises en place à destination des migrant-e-s régularisé-e-s, en raison des financements fléchés sur ces publics et de la nécessaire complémentarité avec les dispositifs publics ouverts aux personnes en situation régulière. Les ONG rencontrées dans le cadre de l'étude nous permettent de voir les positionnements possibles, du plus éloigné au plus centré sur l'insertion économique des migrant-e-s.

Humanité & Inclusion – HI Maroc : l'intervention humanitaire à Casablanca

HI a initié son intervention auprès du public migrant dans le cadre du démantèlement du camp d'Ouled Zyane à Casablanca. Il s'agit d'une intervention d'urgence, matérielle et psychosociale pour des migrant-e-s en situation irrégulière en mobilité volontaire et involontaire. Le projet avait une durée initiale de 3 mois, reconduit dans une seconde phase. Le positionnement de HI reste pour le moment en appui aux migrant-e-s en situation irrégulière dont la situation d'urgence nécessite une intervention prioritaire.

« Il y a eu des initiatives intéressantes pour accéder à la formation/emploi, mais le principal obstacle est souvent de concilier cela avec les besoins de base... Souvent, ce sont les porteurs de projet qui proposent aux migrant-e-s quelque chose, mais on propose des formations à des personnes qui n'ont pas un toit sur la tête ou à manger, ou alors on finance une formation pour une personne qui n'a pas les moyens de se rendre sur place... »

Chef de projet migration – HI Maroc

Alianza por la Solidaridad – APS

Alianza por la Solidaridad est une ONG espagnole issue de la fusion en 2013 de Solidaridad International avec les Fondations Habitáfrica et IPADE. Présente au Maroc depuis la fin des années 90, elle œuvre depuis 2006, à Tanger puis dans 5 autres villes (Tétouan, Oujda, Beni Mellal, Agadir, Salé), pour la mise en place d'un système de protection sociale de l'enfance au Maroc en partenariat avec l'Entraide Nationale et plusieurs OSC. Les droits des migrant-e-s sont une préoccupation historique d'Alianza héritée de l'expérience de Habitáfrica.

Alianza est très active sur la promotion des droits humains avec les associations de migrant-e-s en Espagne, pour la protection et assistance sanitaire des femmes réfugiées au Moyen Orient et a développé au Maroc depuis 2015 une ligne d'intervention pour la protection, l'éducation, la formation et l'insertion des femmes et des enfants migrant-e-s avec l'association Kirikou. Ses activités se focalisent plus particulièrement sur les femmes migrantes, les mères célibataires et leurs enfants, en vue d'assurer un accès aux services (conseil et appui pour la régularisation, préscolaire, conseil pour l'insertion économique, etc.). L'axe plaidoyer est également présent dans les activités d'APS.

L'ONG travaille au Maroc en partenariat avec des acteurs publics (Entraide Nationale, OFPPT, ANAPEC) sur ces différents projets et participe à la PNPM (plateforme nationale protection migrant-e-s) avec d'autres organisations telles que le CEFA, Caritas, FOO, etc. (cf. infra).

Depuis 2018, l'APS mène un projet de protection et promotion des droits de la population migrante au Maroc, en particulier des femmes et des enfants. Ce projet est mené en partenariat avec la coordination régionale de l'Entraide Nationale de Rabat-Salé-Kenitra et avec la collaboration du Collectif des Femmes Migrantes au Maroc (COFMIMA), l'association Amal Chabab Takkadoun et l'association Attadamoun.

Comité Européen pour la Formation et l'Agriculture – CEFA

Le CEFA est une ONG italienne implantée au Maroc depuis les années 2000, pour mettre en œuvre des projets d'accompagnement socio-économique des publics vulnérables et en particulier les migrant-e-s : MRE de retour et immigré-e-s en transit ou en installation. Elle conduit actuellement plusieurs projets sur de l'appui aux AGR.

« Je suis migrant » :

Un projet inclusif sur la migration de départ, de transit ou de retour au Maroc

Le projet « Je Suis Migrant », financé par l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement, a pour objectif de contribuer à la réduction de l'exclusion sociale, culturelle et économique des groupes de migrant-e-s impliqués dans les étapes de départ, arrivée, transit et retour et des communautés de résident-e-s au Maroc. Porté par un consortium d'organisations italiennes et marocaines (Progettomondo, CEFA, AMAPPE et AIDECA), le projet est déployé depuis 2017 dans 3 régions du pays.



L'objectif spécifique du projet est de produire des modèles de développement local inclusif dans les provinces de Béni Mellal, Khouribga, Rabat-Salé et Oujda, dans le domaine éducatif, culturel et économique, entrepreneurial, visant à l'intégration des migrant-e-s de retour, migrant-e-s subsaharien-ne-s et communautés de résident-e-s et à la prévention du radicalisme en particulier parmi les jeunes.

L'un des résultats escomptés, dans le domaine économique, est d'avoir **30 entreprises sociales** créées, composées par des marocain-ne-s migrant-e-s de retour, des migrant-e-s subsaharien-ne-s et d'autres groupes sociaux défavorisés, avec une attention spéciale aux jeunes et aux femmes, qui seront accompagnés dans l'intégration du tissu économique local.

Dans le cadre du projet « Je suis migrant », elle gère le volet éducation avec des formations de formateurs (pour les opérateurs de formation auprès des jeunes), des formations destinées aux étudiant-e-s sur l'inclusion sociale, le développement personnel, la collaboration entre jeunes, etc. Elle participe également au volet « économie sociale et solidaire » avec la création et/ou le renforcement de coopératives pour des Marocain-ne-s et des migrant-e-s en situation régulière. À Rabat et Oujda, dix coopératives ont été soutenues, dont deux constituées uniquement de migrant-e-s.

Le financement octroyé varie entre 50 000 et 70 000 MAD. Le CEFA propose également un accompagnement social des porteurs et porteuses de projets. Aucune ressource financière complémentaire n'est octroyée en dehors du lancement de la coopérative.

➔ Proposition : expérimenter un incubateur de projets où la location est assurée par l'association qui soutient la coopérative jusqu'à ce qu'elle soit rentable.

Soletterre et le projet Work4Integration : une expérience centrée sur l'intégration économique des migrant-e-s

Dans le cadre d'un financement de l'UE, le projet Work4Integration est mis en œuvre par l'ONG italienne Soletterre, en partenariat avec ISCOS et l'Organisation des Jeunes Africains, une association créée en 2008, établie à Tanger avec des antennes sur plusieurs villes et dont le CA est composé de Marocains, Sénégalais et Camerounais.

Le projet est mis en œuvre dans les régions de Rabat et de Tanger et a démarré en février 2018. Il consiste à soutenir l'insertion économique des migrant-e-s au Maroc, par la micro-entreprise individuelle ou collective (coopérative ou SARL). Les objectifs quantitatifs du projet sont de soutenir la création de 10 startup et la délivrance de 400 cartes d'auto-entreprises. Pour le moment, il a accompagné 9 coopératives et 60 auto-entreprises, en réponse aux difficultés administratives dans l'ouverture effective de ces dispositifs aux migrant-e-s régularisé-e-s. Le chef du projet témoigne :

« Nos bénéficiaires sont ceux qui peuvent émarger sur les dispositifs publics. Pour les personnes motivées, il y a une grande difficulté à accéder aux informations et à comprendre les procédures où tout est en arabe... »

Les secteurs d'activités sont principalement le commerce des produits et habits africains, la coiffure et les produits cosmétiques des pays d'origine, la restauration.

La démarche consiste à soutenir des porteurs et porteuses de projets au sein d'un incubateur où l'équipe accompagne sur 18 mois le montage du projet, la création juridique de l'entreprise et la commercialisation. Les fonds octroyés aux startups vont de 5000 à 8000 € versés en deux tranches. Une contribution initiale de 5% est demandée aux porteurs et porteuses du projet et ensuite, ils sont encouragés à soutenir une association qui intervient dans l'insertion sociale des publics migrant-e-s au titre de la RSE (environ 5% du chiffre d'affaire).

Le projet comprend également une composante salariale et assure la médiation entre les entreprises et les candidats : des bourses de stages sont attribuées pour les entreprises qui recrutent des stagiaires avec une promesse d'embauche à l'issue de la période de stage. Des formations techniques sont également proposées en partenariat avec l'Entraide Nationale.

La cible du projet est un public de migrant-e-s en situation régulière, avec un niveau baccalauréat minimum. Les jeunes sont principalement originaires du Niger avec un niveau éducatif assez faible. Malgré l'obtention de la carte de séjour, certains ont fait l'objet de déplacements forcés sur la ville de Taza, où l'équipe a dû intervenir à travers la médiation communautaires des partenaires.

« Sur la région de Tanger, zone frontalière où les autorités marocaines sont moins collaboratives, les migrant-e-s ont beaucoup de mal à faire confiance à l'administration et ils ne sont pas rassurés par la carte d'auto-entreprise... »

L'accompagnement de proximité est valorisé par l'équipe du projet. Une réflexion est en cours sur les mutuelles pour protéger les micro-entrepreneurs-euses.

Les ONG françaises impliquées sur la migration au Maroc

Les OSI françaises sont principalement mobilisées sur la question de l'immigration marocaine en France et le lien entre migration et pays d'origine et d'installation. En France, les organisations de solidarité internationale issues des migrations (OSIM) développent des projets dans les régions marocaines d'origine, dans un souci de développement local intégré.

A titre d'exemple, l'organisation franco-marocaine Migrations & Développement intervient dans la région du Souss-Massa au sud du Maroc, sur des projets de renforcement des capacités d'auto-développement des territoires, d'amélioration de l'accès des populations aux services publics et de mobilisation des associations de MRE dans une démarche de solidarité internationale.

Au niveau des projets menés au Maroc au profit des migrant-e-s subsaharien-ne-s, les ONG françaises qui interviennent actuellement, en soutien technique et financier, auprès d'associations marocaines, sont principalement le SCCF et le CCFD-Terre Solidaire.

Enfin, des ONG françaises participent à des collectifs transnationaux sur le plaidoyer et l'assistance juridique auprès des migrants en situation irrégulière. C'est le cas notamment du réseau Migreurop (observatoire des frontières), qui est un « réseau européen et africain de militant-e-s et chercheur-euse-s dont l'objectif est de faire connaître et de lutter contre la généralisation de l'enfermement des étrangers et la multiplication des camps, dispositif au cœur de la politique d'externalisation de l'Union européenne » (extrait de leur site <http://www.migreurop.org>). On y retrouve le GISTI, la Cimade ou encore le SCCF parmi les membres français, mais ce réseau ne mène pas d'actions spécifiques au Maroc.

2.1.3. Les partenaires techniques et financiers

La délégation de l'UE, premier financeur de la politique migratoire marocaine

En décembre 2017, le Maroc et l'Union européenne ont signé un nouveau partenariat dans le domaine de la migration pour le Renforcement des Politiques Migratoires du Maroc. Ce programme a pour objectif d'améliorer la gouvernance de la migration au Maroc par l'appui aux Stratégies nationales d'Immigration et d'Asile et pour les Marocains Résidant à l'Etranger (MRE). La coopération européenne dans le domaine de la migration au Maroc s'étend sur plus de 10 ans : l'Union européenne est le partenaire le plus ancien du Maroc. En effet, après la Libye, le Maroc détient actuellement le deuxième portefeuille de coopération en matière de migration dans les pays du voisinage sud-européen.

Par ailleurs, le Maroc a été le premier pays d'Afrique du Nord avec lequel l'Union européenne et 9 États membres de l'UE (France, Allemagne, Suède, Pays-Bas, Portugal, Royaume Uni et Belgique) ont signé l'accord de Partenariat pour la Mobilité en juin 2013. L'objectif était de mieux gérer les flux migratoires entre le Maroc et l'UE et maximiser les aspects positifs de la migration.

Les programmes de migration de l'UE au Maroc pour la période 2014-2021 s'élèvent à environ 107 000 000 €. Cette enveloppe représente une combinaison de programmes et projets bilatéraux, des programmes régionaux et thématiques et des fonds fiduciaires. Sur cette enveloppe, le programme dédié à la promotion de l'intégration des migrant-e-s s'élève à 4 400 000 € et a pour objectif de contribuer à l'insertion économique et l'autonomisation des migrant-e-s régularisé-e-s au Maroc (il finance notamment le projet de l'ONG Soleterre déjà évoqué et celui du HCR, cf. infra). Ce montant correspond à 4% de l'enveloppe globale, ce qui laisse penser que **l'enjeu européen est moins l'intégration que la gestion plutôt « répressive » des flux.**

L'un des projets envisagés, intitulé IDJAME portait sur l'Inclusion sociale par l'insertion professionnelle des migrant-e-s et réfugié-e-s les plus vulnérables, porté par l'Entraide Nationale. Il a été finalement annulé en raison de blocages administratifs concernant la possibilité pour l'Entraide nationale de recevoir les fonds du projet et assurer le transfert vers les autres partenaires ciblés (CEFA, Alianza Por la Solidaridad, OIM, UNHCR). Ce projet devait être déployé dans 13 villes du pays dont Fès et Meknès, et devait être centré sur l'amélioration de l'accompagnement social complémentaire de la formation professionnelle et l'insertion économique. C'est le volet social de la politique migratoire qui devait être renforcé ici.

Cet échec renvoie tout autant au mauvais ciblage de l'organisation chef de file pour ce projet, qu'aux conditions très restrictives des procédures de la délégation de l'UE pour l'implémentation des projets.

Par ailleurs, le bilan dressé par les responsables de la migration au niveau de la délégation de l'UE à Rabat est plutôt mitigé. Les principales difficultés relevées se situent à 4 niveaux :

- **Les associations ne sont pas suffisamment spécialisées sur l'intégration des migrant-e-s** et innovantes dans leur proposition d'accompagnement à l'insertion économique. Les propositions soumises à un financement de l'UE prévoient surtout des formations professionnelles assurées par les associations, alors même que les dispositifs publics sont ouverts aujourd'hui aux migrant-e-s régularisé-e-s, voire non régularisé-e-s, et qu'il faut renforcer leur accès à ces dispositifs par l'information et la formation des personnels d'accompagnement (agents d'accueil, assistantes sociales, etc.).
- L'approche inclusive prônée par les institutions publiques telles que l'ANAPEC ou l'Entraide nationale **ne tient pas compte des besoins spécifiques des migrant-e-s** et des faibles opportunités, par rapport à un public marocain, du fait de l'absence de réseau familial, de la barrière de la langue, des besoins essentiels de base qui ne sont pas couverts, de la difficulté d'accéder à un logement stable, etc. Il semble nécessaire de prévoir des dispositifs d'aide complémentaire (garde d'enfants, cours de langue, aide au logement, etc.) et d'avoir une analyse plus fine, pour l'auto-emploi, des secteurs dans lesquels les migrant-e-s peuvent s'investir et accéder à un marché effectif.

« Les Marocains ne sont pas encore ouverts à la consommation de services qui sortent de leurs habitudes : ils ne vont pas facilement aller se faire coiffer ou manger dans des établissements tenus par des migrant-e-s... Il faudrait faire des études de marché pour savoir dans quels secteurs encourager le business. » **Responsable société civile – Délégation de l'UE à Rabat**

- **Il y a encore une très forte mobilité des migrant-e-s**, qui ne sont pas forcément dans une logique d'installation au Maroc, du fait de leur précarité, des violences diverses et de l'incertitude pour les migrant-e-s régularisé-e-s sur les conditions de renouvellement de leur carte de séjour.
- Les moyens investis par la délégation de l'UE dans les projets ont **de faibles résultats quantitatifs**, ce qui crée une frustration légitime des migrant-e-s régularisé-e-s, qui ne voient pas suffisamment d'impact sur eux. Pour l'appui aux petites entreprises (de type startup), les montants sont souvent faibles pour permettre une viabilité économique dans la durée.

A l'heure actuelle, les projets financés doivent faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours, qui doit permettre dans le même temps de **constituer une étude de faisabilité pour un nouveau projet dans le domaine de l'insertion socio-économique**, sur la base d'une cartographie des projets en cours et de recommandations sur les axes prioritaires et les démarches à soutenir. Cette étude devrait être réalisée dans le premier trimestre 2020.

Les autres partenaires techniques et financiers « traditionnels » sur les questions migratoires

Au Maroc, deux PTF se sont particulièrement impliqués sur les questions migratoires avant l'avènement de la SNIA.

Il s'agit en premier lieu de UNHCR, qui met en œuvre un programme (PISERUMA) d'accompagnement des réfugié-e-s au Maroc depuis 2007, dans le domaine social, l'assistance juridique, la santé et l'emploi en partenariat avec des opérateurs marocains (FOO, Aide-Urgence, cabinets d'avocat, AMAPPE).

Sur l'axe de l'insertion économique, l'intégration locale est l'un des volets d'intervention du HCR, avec le rapatriement dans le pays d'origine si le contexte le permet ou la réinstallation dans un pays tiers (en Europe ou en Amérique du Nord) si la protection n'est toujours pas assurée dans le pays d'accueil. Traditionnellement, le HCR avait tendance à octroyer un financement direct aux réfugié-e-s, mais la philosophie d'intervention évolue vers un accompagnement à l'intégration durable des réfugié-e-s dans les pays d'accueil.

Le projet d'intégration économique a connu trois grandes étapes : en 2007, le projet consistait principalement à proposer des AGR pour des réfugié-e-s, sur la base d'une longue expérience de l'AMAPPE dans ce domaine. A partir de 2011, le programme est complété par un volet « formation » en collaboration avec les acteurs et actrices de la formation (OFPPT et Entraide Nationale principalement) : le dispositif s'adresse à un public jeune, peu qualifié et sur une durée relativement courte. Une évaluation conduite en 2016 a montré les difficultés pour certains profils de se lancer dans l'entrepreneuriat et un 3^e volet sur l'accompagnement à l'emploi salarié a été intégré au projet, avec des études sur les opportunités d'embauche et les secteurs porteurs, une médiation entre les entreprises et les réfugié-e-s assurée par l'AMAPPE.

Dans le cadre du 1^e volet sur les AGR, la réflexion a été initiée pour l'octroi de micro-crédits, au regard des faibles montants proposés dans le cadre du projet. Des négociations ont été engagées, notamment dans la région de Tanger avec l'association ATIL micro-crédit pour que leurs services soient ouverts aux réfugié-e-s et même ceux qui n'ont pas encore de carte de séjour.

« La principale crainte exprimée est de voir un réfugié quitter le pays, mais on leur explique que finalement ça peut arriver aussi à un Marocain ! »
Responsable projet – UNHCR Rabat

Depuis 2018, le partenariat s'est ouvert à l'ANAPEC et à l'ODCO, avec un renforcement des capacités des agents de ces deux institutions par l'AMAPPE, dans une logique de transfert de compétences aux acteurs publics, dans l'esprit de la SNIA et de l'ouverture de l'accès aux services de droit commun.

« Après une année de mise en œuvre, les agents de l'ANAPEC nous ont demandé des cours sur la culture africaine pour mieux comprendre les publics accueillis. On sait que c'est l'expérience dans le temps, la répétition qui permet de surmonter les barrières culturelles... » - UNHCR Rabat

L'approche genre en réflexion

Dans le cadre du volet sur l'intégration économique des réfugié-e-s, le HCR et ses partenaires mènent une réflexion sur la façon d'améliorer l'inclusion des femmes. Dans le comité de validation des projets d'AGR, une attention particulière est portée aux projets soumis par des femmes. Il s'agit à 70% d'un public syrien ou yéménite, avec des freins culturels à l'entrepreneuriat féminin. Pour les arabophones, le schéma de mobilité est plus familial, l'AGR est considérée comme une responsabilité masculine et les femmes sont difficiles à rencontrer. L'équipe réfléchit aux modes de communication et aux activités particulières à prévoir pour accéder plus facilement aux femmes.

Ces dernières années, la difficulté d'intégration économique pour les réfugié-e-s a été directement liée à l'obtention de la carte de séjour, au même titre que les migrant-e-s. En effet, lorsque le HCR accorde le statut de réfugié, la personne doit se rendre au Bureau des Réfugiés et des Apatrides/ BRA¹⁷ (un dispositif longtemps fermé et qui a été réouvert en 2013 au moment des orientations royales pour une nouvelle politique d'asile). Mais le BRA a été à nouveau fermé de mars 2017 à décembre 2018 sans véritable explication officielle.

Si l'action du HCR est dédiée aux demandeurs d'asile et aux réfugié-e-s, les activités mises en place dans le cadre du programme d'insertion économique sont généralement ouvertes aux migrant-e-s, en dehors du paquet de prise en charge financière.

Moins impliquée sur l'axe de l'intégration économique, l'OIM reste un acteur traditionnel dont le portefeuille de projets au Maroc a considérablement augmenté dans le cadre la politique migratoire européenne. Elle pilote l'Initiative Conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrant-e-s (ICMD), une initiative lancée en 2016 sur financement européen à travers le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique. Ses principaux projets concernent l'appui à la réintégration dans les pays de retour avec des formations et un accompagnement proposé lors de la réinstallation, ainsi que la régionalisation de la politique migratoire.

Elle a néanmoins conduit un projet en partenariat avec le MCMREAM, le Ministère du Travail et de la Formation Professionnelle et la CGEM, pour la production de guides à destination des entreprises, pour expliquer les procédures d'embauche des immigrés et promouvoir la diversité culturelle dans l'entreprise.

Les partenaires techniques et financiers émergents

Les agences de coopération bilatérales **se sont progressivement toutes positionnées sur la politique migratoire** et la gestion de programmes, financés par l'UE ou les Etats membres. Outre l'AECID et Expertise France qui n'interviennent pas sur le volet de l'intégration socio-économique, on note la présence de deux acteurs fortement impliqués : GIZ et ENABEL.

Depuis janvier 2016 et jusqu'en juin 2022, la GIZ conduit un vaste programme RECOSA sur le renforcement des collectivités territoriales marocaines dans l'amélioration des structures d'accueil des migrant-e-s. Ce programme comporte trois volets :

- la territorialisation de la politique migratoire sur dix communes partenaires (dont Rabat, Casablanca et Fès) ;
- la coopération Sud-Sud en matière de migration entre le Maroc, le Mali, le Sénégal et la Côte d'Ivoire ;
- l'expérimentation de projets pilotes d'intégration sociale, économique et culturelle.

La cible du projet englobe les Marocains de retour et les migrant-e-s en phase de transit ou d'installation au Maroc.

¹⁷ Le BRA situé à Rabat est le dispositif de l'administration marocaine qui attribue une carte de réfugié, ce qui permet ensuite d'obtenir une carte de séjour renouvelable.

Dans le domaine de l'insertion économique, le projet pilote est prévu à partir de fin 2019. La GIZ souhaite réinvestir l'outil « bilan de compétences » qui avait été mis à disposition de l'ANAPEC dans un autre projet et testé sur les agences de Rabat et Casablanca, en ouvrant à d'autres communes. Elle cherche également à identifier des incubateurs pour le volet entrepreneuriat mais n'a pas encore repéré d'expériences réussies auprès du public migrant.

« Les dispositifs de formation et d'accès à l'emploi existent, l'enjeu est l'accès à l'information et à l'orientation, pour les nationaux comme pour les migrant-e-s d'ailleurs... Il y a un manque d'informations sur le marché du travail. On focalise beaucoup sur l'entrepreneuriat mais il faut aussi du lobbying auprès des entreprises. Tout le monde ne peut pas être entrepreneur, d'où l'importance du bilan de compétences... »

Conseillère technique, programme RECOSA, GIZ Maroc

En marge du volet « emploi », **les projets pilotes sont centrés sur la cohésion sociale et l'intégration socio-culturelle**. C'est le cas notamment d'un projet mis en œuvre par la FOO à Rabat avec l'organisation de café-débats, de résidences d'artistes, de manifestations culturelles. Une application mobile a également été créée pour faciliter l'accès des migrant-e-s aux informations générales à leur arrivée. Là aussi, la GIZ souhaite réinvestir cet outil dans le volet « économique » du programme RECOSA. A noter que le programme n'a pas déployé d'actions dans la ville de Fès : la raison avancée est la réticence du MCMREAM et les tentatives découragées pour travailler dans cette région.

Pour l'agence belge de coopération ENABEL, le portefeuille de la migration est également récent, inscrit pour la première fois dans le programme de coopération bilatérale Maroc-Belgique 2016-2020. Ce programme comprend 5 projets dans des domaines variés : l'intégration économique pour les migrant-e-s au Maroc et pour les MRE en Belgique, l'accès aux droits et l'accompagnement juridique, la mobilité légale entre le Maroc et la Belgique pour les chômeurs marocains et la déclinaison de la politique migratoire au niveau territorial.

Dans le domaine de l'accompagnement à l'insertion socio-économique des migrant-e-s, ENABEL met en œuvre un projet dans une logique d'assistance technique auprès de deux acteurs centraux : l'Entraide Nationale et l'ANAPEC. Il s'agit d'un projet financé par l'UE (à travers des fonds du gouvernement belge) pour un montant de 4 600 000 € sur 4 ans (mars 2018-mars 2022).

Amuddu :

le projet de renforcement institutionnel centré sur l'intégration économique des migrant-e-s

Dans son soutien à la SNIA, le projet Amuddu se base sur l'hypothèse selon laquelle l'intégration économique des migrant(e)s sert de porte d'entrée et de catalyseur à leur intégration générale. Elle a dès lors choisi de cibler l'employabilité des migrant(e)s via les trois résultats spécifiques suivants :

- Résultat 1 : L'accès des migrant(e)s aux dispositifs existants d'orientation et de formation professionnelle est mieux assuré.
- Résultat 2 : L'accès des migrant(e)s aux dispositifs d'accompagnement à l'(auto-)emploi et au marché de l'emploi est amélioré.
- Résultat 3 : L'action conjointe des structures travaillant dans le domaine de l'intégration économique des migrant(e)s est dynamisée et mieux coordonnée.

Améliorer l'employabilité des migrant-e-s passe, d'une part, par une adaptation de leur profil professionnel afin de mieux répondre aux besoins du marché de l'emploi et, d'autre part, par un meilleur accès aux mesures existantes d'appui à l'insertion économique. Sans renforcement des partenaires et sans coordination des actions des opérateurs et parties prenantes, cette employabilité reste cependant souvent hypothétique. C'est pourquoi cette intervention vise à adopter une approche holistique, ciblée et intégrée, une approche de « mainstreaming » de la migration.

(extrait de la brochure de présentation)

L'un des objectifs indirects est de renforcer d'une manière globale les synergies entre l'ANAPEC et l'Entraide Nationale pour faire le lien entre leurs accompagnements, mais pas uniquement ceux à destination des migrant-e-s.

Par ailleurs, sur l'insertion économique, l'enjeu est de promouvoir des solutions plus innovantes. Le MCMREAM a relevé le besoin de professionnaliser le service d'accompagnement des migrant-e-s dans l'accès à l'emploi. Un appel à initiatives innovantes dans l'insertion économique a été lancé fin 2019, par ENABEL, à destination des associations marocaines qui peuvent s'associer à des partenaires étrangers, des acteurs et actrices privés. Une étude de benchmark à l'international est en cours sur les innovations dans l'accès à l'emploi des migrant-e-s. Un benchmark au niveau national doit également être conduit pour alimenter le MCMREAM.

Depuis le 1^{er} octobre 2019, une expérience pilote a été lancée avec le recrutement d'agents communautaires issus de la migration installés dans des agences de l'ANAPEC. Cette expérimentation a des retombées sur l'approche inclusive et la mixité : à titre d'exemple, un agent communautaire s'est déplacé dans un centre de formation par apprentissage de l'Entraide Nationale pour animer une séance d'information sur les dispositifs ANAPEC, auprès de jeunes marocains et migrant-e-s. Ce type de résultats permet de valoriser auprès de l'Entraide Nationale l'opportunité d'un renforcement des services tous publics. En effet, des blocages ont eu lieu dans la mise en place du projet auprès de cet acteur public, dont le changement de direction a été un processus long, qui a ralenti de nombreuses collaborations.

La rencontre avec ENABEL nous a permis de prendre connaissance d'un projet parallèle conduit par le BIT : ce projet intitulé « Appui à la Migration Equitable pour le Maghreb » est financé par l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement et mis en œuvre dans 4 pays (Maroc, Mauritanie, Tunisie et Lybie). Au Maroc, il est conduit en partenariat avec le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle et le MCMREAM. Tout comme le projet Amuddu, il prévoit un volet d'assistance technique auprès de l'ANAPEC. Ainsi, **l'ANAPEC se trouve au cœur d'une multiplicité de projets** de renforcement institutionnel sur la question migratoire.

« Actuellement, il y a beaucoup de projets financés sur l'insertion des migrant-e-s, beaucoup de réunions sur ces programmes, c'est très consommateur de temps pour nous... »

Cadre de la direction centrale, ANAPEC

SHARAKA – Expertise France : un projet déployé dans le cadre du premier Partenariat Maroc/UE pour la mobilité (2013)

Dans le cadre du programme Sharaka (2014-2017), une assistance technique assurée par Expertise France auprès du MCMREAM mais aussi de l'ANAPEC portait sur l'insertion professionnelle des migrant-e-s régularisé-e-s.

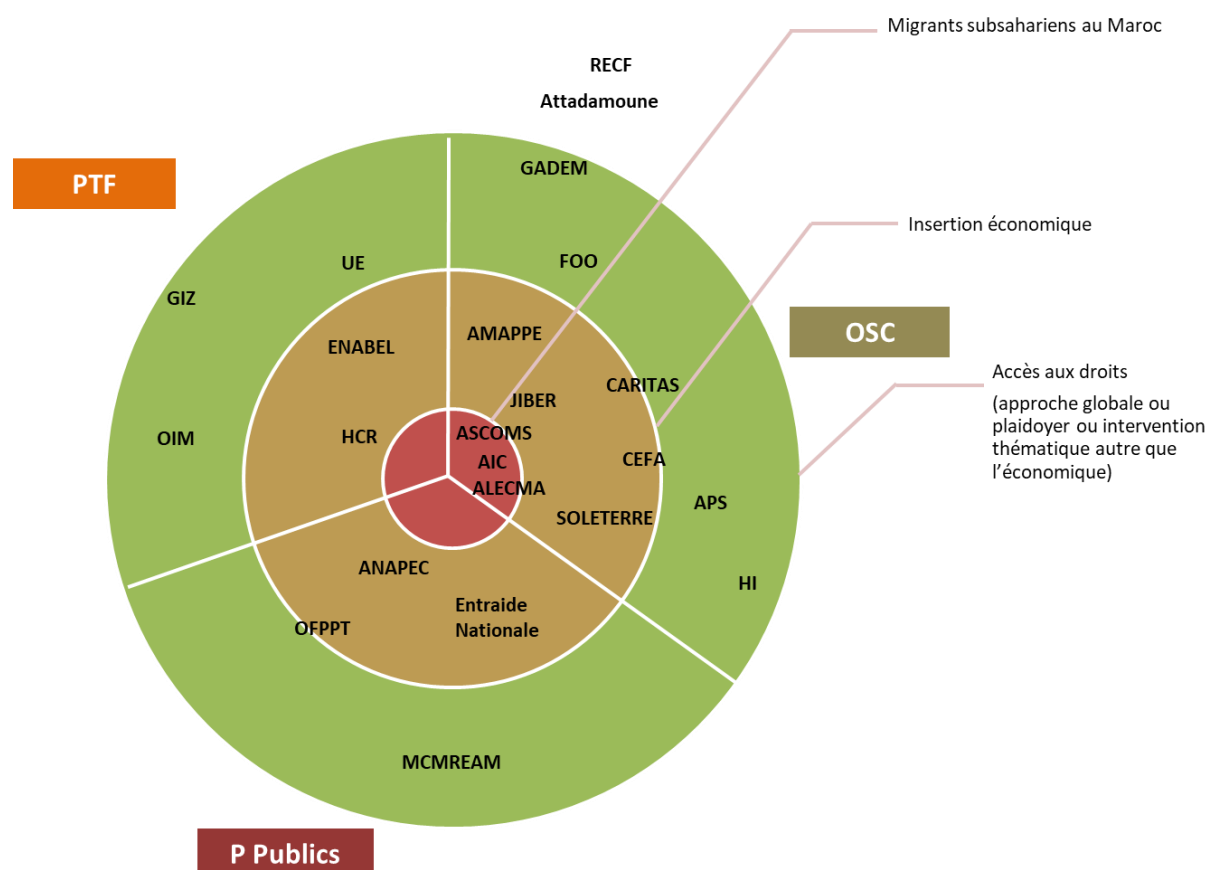
Des associations ont été mobilisées, notamment l'AMAPPE et Caritas pour accompagner 5 agences pilotes de l'ANAPEC dans la communication et la médiation auprès d'un public d'immigrés.

Plusieurs livrables ont été produits, notamment un diagnostic initial sur les capacités de l'ANAPEC à insérer les migrant-e-s régularisé-e-s dans le marché du travail marocain, la création d'une application mobile «Welcome ANAPEC » adressée aux chercheurs d'emploi immigrés régularisés et une étude sur l'insertion professionnelle des migrant-e-s régularisé-e-s dans le marché du travail marocain à travers la création d'entreprises.

Enfin, on note l'émergence d'autres PTF engageant une ouverture possible au public migrant : c'est le cas très récemment de l'Agence Millenium Challenge Account (MCA) Morocco, instrument de la coopération américaine, dans le cadre de son appel à projets 2019 dans le secteur de la formation professionnelle et l'emploi.

CE QU'IL FAUT RETENIR :

En définitive, les acteurs et actrices rencontré-e-s dans le cadre de l'étude peuvent être représenté-e-s en fonction de deux caractéristiques majeures : leur niveau de proximité avec le public cible (les migrant-e-s subsaharien-ne-s) et leur démarche d'intervention, centrée sur l'insertion économique uniquement ou sur d'autres thématiques (complémentaires et/ou parallèles)¹⁸.



¹⁸ A noter que dans le cadre de l'étude, deux organisations marocaines ont été rencontrées à Fès, en tant que partenaire de BATIK International : l'association Attadamoune Microfinance et le Réseau Espace Civil de Fès, qui n'interviennent pas encore dans le champ de la migration. Ils ne sont donc pas présentés ici dans le panorama des acteurs de la société civile et sont situés dans le schéma en périphérie des cercles d'action.

2.2. Enseignements des dynamiques des structures actives sur la migration

2.2.1. Répartition géographique des interventions sur l'intégration socio-économique des migrant-e-s

Le territoire de l'étude préalable correspond à trois régions du Maroc : la région de Rabat-Salé-Kenitra, la région de Casablanca-Settat et la région de Fès-Meknès.

Si les deux premières régions sont celles de la plus forte concentration de la population marocaine en général et migrante en particulier, l'étude nous révèle que la région de Fès-Meknès a des spécificités importantes à prendre en compte dans la question migratoire.

→ Une concentration traditionnelle des interventions sur les régions de Rabat et Casablanca

Le premier enseignement concernant les deux régions traditionnelles d'intervention est que tous les acteurs et actrices rencontrés-e-s dans le cadre de l'étude mettent en œuvre des projets sur les régions de Rabat et Casablanca. Si ce n'est pas exclusif, c'est en tout cas incontournable, même pour les programmes institutionnels et leurs expérimentations locales. A titre d'exemple, les agences de l'ANAPEC à Rabat et Casablanca sont systématiquement visées par les projets de coopération institutionnelle de renforcement de l'employabilité des migrant-e-s. Sur l'axe de la formation professionnelle et l'emploi de la SNIA, le comité programme se décline localement à Rabat et Casablanca.

Avec les régions frontalières de l'Oriental et de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Rabat et Casablanca correspondent également à la plus forte concentration de migrant-e-s¹⁹, avec des profils et des situations très diverses. De fait, les programmes mis en œuvre peuvent tout autant concerner l'aide humanitaire d'urgence que la promotion de l'insertion économique sur ces territoires. **Ce sont les deux régions qui ont concentré le plus grand nombre de régularisations.** L'administration y est considérée comme plus ouverte, plus sensibilisée à la question de l'accueil des migrant-e-s, la population plus habituée à la mixité socio-culturelle.

Témoignage d'un cadre de l'administration marocaine

« On a constaté un traitement différent au niveau des régularisations selon les territoires. Les critères ne sont pas les mêmes partout. À Rabat et Casablanca, les administrations sont beaucoup plus souples... ».

Mais les enjeux de coordination pluri-acteurs y sont à la fois prépondérants, et complexes à prendre en considération. L'accès à l'information et le recensement des initiatives existantes constituent déjà de premiers défis dans la perspective d'un nouveau programme pluri-acteurs sur la migration. Pour autant, les besoins des migrant-e-s y sont nombreux et faiblement couverts, notamment pour les migrant-e-s en situation irrégulière, malgré la multiplicité des dispositifs d'accompagnement.

→ Un faible dynamisme sur la région de Fès-Meknès

La région de Fès-Meknès est encerclée par 4 régions signataires d'une convention de partenariat avec le MCMREAM dans le cadre de la régionalisation de la politique migratoire. Si cette région n'est pas visée par cette stratégie, elle n'en demeure pas moins un territoire d'accueil de migrant-e-s subsaharien-ne-s, traditionnellement d'une population étudiante et plus récemment de migrant-e-s en situation irrégulière victimes de rafles et de déplacements forcés.

Fès et Meknès sont deux villes **positionnées de manière particulièrement stratégique** au regard des voies migratoires empruntées par les migrant-e-s souhaitant rejoindre le continent européen via les enclaves espagnoles de Sebta et Melilla. Retirées des côtes, ce sont des villes de passage avant les tentatives de traversées et également des lieux de repli à la suite des tentatives échouées. Depuis 2014,

¹⁹ Cette concentration est à l'image du pays : 1/3^e de la population marocaine vit dans les régions de Casablanca et Rabat où les opportunités économiques sont plus nombreuses. Selon les données de l'ANAPEC, 50% des besoins en recrutement d'ici fin 2019 sont concentrés sur l'axe Casablanca-Rabat-Kenitra.

nombre de migrant-e-s y ont été conduits de force, à la suite d'une arrestation, **ce qui a contribué à une augmentation massive du nombre de migrant-e-s** dans une région auparavant peu concernée par le phénomène d'immigration. Dans ces deux villes, les personnes se trouvent dans des situations de grande précarité que l'on identifie, en premier lieu, par des difficultés d'accès au logement. Vivant aussi bien dans des habitats « classiques » (appartements et chambres partagés principalement) que dans des lieux informels - à l'image du campement de la gare de Fès, ou des squats de Meknès - où les conditions de vie des personnes sont très inégales.

Ainsi, **le territoire peut être considéré comme pertinent pour une future intervention**, du point de vue des besoins des migrant-e-s, mais la dynamique associative y est plus complexe : à titre d'exemple, l'association Caritas Maroc a tenté de développer son programme Qantara (2016-2018) en coopération avec la société civile locale mais malgré ces tentatives de partenariat sur la ville de Meknès comme sur celle de Fès, elle déploie actuellement ses actions avec les services d'églises locales plutôt qu'avec des associations. Par ailleurs les dynamiques de réseautage à Fès sont difficiles à saisir, souvent concurrentes et inscrites dans des logiques de réseaux concentriques. A Fès, le travail de Caritas se fait dans une approche « hors les murs » où l'équipe cartographie les migrant-e-s pour aller vers eux dans les quartiers. Peu de relais associatifs ont pu être mobilisés. C'est seulement depuis avril 2019 que Caritas parvient à expérimenter l'accompagnement à l'insertion économique et l'appui aux AGR pour les migrant-e-s de la région, tant l'accès aux services de droits communs et notamment à la formation professionnelle semble difficile sur ces territoires. A Fès, il semble qu'il n'y ait pas de dynamiques de dialogue politique et de concertation. En dehors de la question migratoire, le partenariat pluri-acteurs est faiblement développé : L'ANAPEC n'a **qu'une seule convention** avec une organisation de la société civile pour favoriser l'employabilité des jeunes.

La stratégie institutionnelle pour cette région est **strictement centrée sur l'assistance humanitaire** : les associations locales sont invitées à soumettre des projets de distribution de kits d'urgence. Un partenariat avec l'OIM est également établi sur la région pour que les associations proposent de l'hébergement d'urgence. Mais en parallèle, il n'y a aucun programme d'accompagnement à la scolarisation, la formation et l'insertion professionnelle prévu dans la région de Fès-Meknès.

Dans le cadre de cette étude, en dehors de l'association JIBER établie à Sefrou, il n'a pas été possible de prendre contact et de rencontrer des associations impliquées dans l'accompagnement des migrant-e-s subsaharien-ne-s. La faible dynamique associative renvoie à un manque d'ouverture de la population locale, repéré et confirmé par les différents interlocuteurs rencontrés dans le cadre de l'étude.

Témoignages du terrain...

« Des villes comme Fès et Meknès surtout ne sont pas habituées au brassage. Pourtant il y a beaucoup d'étudiants migrant-e-s à Fès, mais l'expérience du campement de la gare montre à quel point personne ne s'attendait à un arrivage aussi massif de migrant-e-s et la difficulté pour la population locale à réagir et à accueillir... C'est comme à Nador, les gens ne louent pas facilement les appartements aux migrant-e-s. Ces villes sont nouvelles dans la thématique de la migration et les gens ne sont pas ouverts. Du coup, les migrant-e-s sont refroidis et n'osent pas scolariser leurs enfants ou chercher du travail... Mais je suis sûr qu'il y a des personnes migrantes qui voudraient bien s'établir dans cette région s'ils sentent qu'il y a une ouverture... »

« A Fès, la population locale est très réticente. Il y a eu des affaires de meurtres avec des migrant-e-s donc les gens ne sont pas rassurés. Les entreprises ne sont pas ouvertes au recrutement de migrant-e-s, sauf dans l'informel... Il y a aussi un phénomène de mendicité qui donne une mauvaise image. Ça donne l'idée à des Marocains de faire la même chose et ce n'est pas bon... »

Les témoignages convergent vers l'idée d'un grand nombre de freins au niveau de la population locale pour envisager un programme d'insertion socio-économique des migrant-e-s. Il est particulièrement important de pouvoir établir un diagnostic plus approfondi des initiatives conduites et des potentialités de partenariat, sans doute avec des acteurs et actrices qui ne sont pas uniquement des associations locales de la région, mais qui interviennent sur le territoire et le connaissent dans sa dimension « migration ».

Ce qu'il faut en retenir concernant la pertinence d'une intervention sur le territoire de Fès-Meknès :

Atouts	Opportunités
Des acteurs et actrices déjà expérimenté-e-s y sont implantés (Caritas et la FOO). Un partenariat possible avec l'association JIBER dont l'expérience pilote est intéressante L'association Attadamoune, bien ancrée sur le territoire, peut faciliter les relations et la coordination avec les institutions locales. Son métier, la microfinance, peut constituer une innovation et une opportunité de financements de projets économiques des migrant-e-s. La ville de Fès notamment est une ville étudiante pour les subsaharien-ne-s	La commune de Fès participe à un programme RECOSA de territorialisation de la politique migratoire (transversale dans l'accueil des MRE de retour et l'intégration des immigrés). Le développement économique est une compétence régionale et les régions disposent de fonds pour déployer leur PDR. Les acteurs publics locaux de la formation et l'emploi ont besoin d'un appui pour rendre effectif l'accès à leurs services aux migrant-e-s régularisé-e-s.
Faiblesses	Menaces
Société civile locale peu dynamique et peu impliquée sur la question de l'insertion socio-économique des migrant-e-s Les besoins « visibles » des migrant-e-s sur ce territoire sont davantage des besoins « humanitaires », ce qui n'encourage pas l'orientation (des acteurs et des financements) sur l'accès à la formation et l'emploi.	Mentalité moins ouverte Perspectives d'insertion économique réduites La commune de Fès n'a pas un positionnement dynamique dans la politique migratoire, sachant qu'il ne s'agit pas d'une compétence communale

2.2.2. Dynamiques partenariales autour des projets

→ Une approche projet par l'intégration économique pouvant faire appel à une multiplicité de partenaires

L'étude préalable montre que les dynamiques partenariales sont développées autour des projets financés par l'Union européenne et les Etats membres. Dans le domaine de l'insertion socio-économique, **les opérateurs de projet se connaissent et collaborent régulièrement**. On retrouve ainsi des organisations spécialisées telles que l'AMAPPE dans les principaux projets ciblés sur l'insertion économique ou incluant un volet formation et accès à l'emploi pour les réfugié-e-s et les migrant-e-s, notamment les projets déjà cités :

- « Je suis migrant » (partenariat : Progettomondo.mlal, CEFA, AIDICA, AMAPPE sur les provinces de Beni Mellal, Khouribga, Rabat-Salé et Oujda) ;
- le projet PISERUMA (partenariat : UNHCR, l'AMAPPE, la FOO et l'AMPF prolongé par un financement de l'union européenne et incluant des partenaires institutionnels tels que le MCMREAM, l'ANAPEC et l'ODCO) ;
- Le projet Amuddu (partenariat : ENABEL, ANAPEC et Entraide Nationale sur les régions de Rabat et Casablanca – l'AMAPPE collabore également sur une partie de ce projet).

Ces projets sont portés par des consortiums d'organisations et sont pluri-acteurs, intégrant des organisations de la société civile et des acteurs institutionnels de la formation et l'emploi. Ils permettent de travailler sur la complémentarité des acteurs et actrices dans l'accompagnement à l'emploi et à l'auto-emploi, en s'appuyant sur des organisations spécialisées qui se positionnent en fonction de leur « métier », même si les actions sont principalement destinées à des cibles considérées comme plus faciles à atteindre et à accompagner, à savoir les réfugié-e-s et les migrant-e-s régularisé-e-s. A noter

qu'aucun de ces projets n'est déployé sur la région de Fès-Meknès.

→ Une approche plus holistique s'appuyant sur des partenariats institutionnels bilatéraux

L'autre approche projet qui peut être analysée est celle de Caritas, dans le cadre de son programme Qantara, soutenu par la coopération suisse et le réseau des Caritas partenaires. Le programme est plus transversal et repose sur trois objectifs complémentaires :

- Réduire le niveau de vulnérabilité des personnes migrantes exclues des services de droit commun, par des interventions de proximité et d'accompagnement adapté ;
- Contribuer au renforcement des capacités des acteurs et actrices mobilisé-e-s dans le champ des migrations, ainsi qu'à leur coordination ;
- Favoriser l'accès direct des personnes migrantes aux services publics marocains grâce à un travail de médiation sociale.

Il a permis de mettre en œuvre 4 projets pilotes, dans le domaine de l'intégration scolaire, la protection des mineur-e-s, l'insertion économique et la médiation sociale sur un territoire nouveau, celui de Fès et Meknès. La démarche d'intervention a reposé sur des partenariats institutionnels bilatéraux avec les principaux acteurs et actrices concerné-e-s. La logique est de pouvoir couvrir un ensemble de besoins complémentaires et souvent interdépendants, selon une démarche d'accompagnement social holistique.

Par ailleurs, Caritas développe une approche collaborative avec de nombreuses organisations de la société civile, elle est repérée comme tel dans le domaine de la migration, sans spécialisation mais avec une expérience globale, ancienne et reconnue.

L'acteur généralement manquant dans les logiques projets est celui du secteur privé, l'entreprise à travers son représentant la CGEM, pourtant déterminant dans une stratégie d'insertion socio-économique des migrant-e-s. Quelques initiatives ont été prises dans ce sens, notamment par l'OIM pour la publication de guides à destination des entreprises marocaines en 2018 mais aussi par Caritas à travers le programme INCORPORA (mené par la CGEM et l'association Casa dels Infants).



juillet 2018 – réunion à la CGEM, commission RSE et label sur le programme Qantara

2.2.3. Coordination et concertation pluri-acteurs

Les démarches de concertation pluri-acteurs sont **peu visibles dans le champ de l'intégration socio-économique des migrant-e-s**. En effet, les enjeux sont multiples : en quelques années, de nombreux acteurs et actrices associatif-ve-s ont émergé ou se sont positionnés autour de la question de l'intégration des migrant-e-s. Leur mise en réseau est encore en construction. On constate une faible

présence des organisations de migrant-e-s dans les espaces de coordination, celles-ci étant en pleine émergence. Enfin, le dialogue entre société civile et acteurs publics dans un cadre collectif, au-delà des partenariats de projet, reste peu visible.

Le premier enseignement sur les dynamiques de coordination et de concertation pluri-acteurs est effectivement la **faible présence des associations de migrant-e-s dans le dialogue**. Ces organisations existent depuis 2005 et sont restées longtemps informelles, souvent très réduites, regroupant principalement des immigrés de même nationalité, en situation irrégulière et victimes des arrestations forcées et reconduites à la frontière pendant les années 2000. Elles se sont structurées et ont obtenu une légalisation avec la nouvelle politique migratoire. Elles tentent elles-mêmes de se regrouper au sein de collectifs d'organisations : plusieurs entités existent, telles que le Conseil des Migrant-e-s Subsaharien-ne-s au Maroc, le Collectif des Communautés Subsahariennes au Maroc, le Conseil des migrant-e-s, l'Association des réfugiés et demandeurs d'asile congolais au Maroc (ARCOM), les Comités des réfugiés exilés, l'Association pour l'intégration au Maroc (ASIM), Réfugiés sans frontières Maroc, mais ces organisations sont peu visibles dans les espaces de dialogue et de coordination sur la question migratoire.

Les associations de migrant-e-s s'organisent pour gagner en crédibilité : l'expérience de l'ASCOMS

Créé en 2013 à l'initiative de quelques organisations de migrant-e-s telles que le conseil des migrant-e-s subsahariens au Maroc, l'ALECMA et le syndicat ODTI, la plateforme des associations et communautés subsahariennes au Maroc dite « ASCOMS » est le résultat d'une volonté de mieux structurer les associations dispersées sur le Maroc et porteuses de plaidoyer au niveau local. Très soutenue initialement par le président du CNDH dans sa démarche de structuration, l'ASCOMS compte aujourd'hui 17 associations membres réparties sur tout le pays, avec une concentration importante sur les villes de Rabat, Casablanca et Tanger.

L'enjeu initial était celui de pouvoir exister et être entendu au sein de la société civile, dans les espaces de dialogue sur la situation des migrant-e-s.

Cette plateforme a bénéficié d'un soutien régulier d'organisations marocaines de plaidoyer, notamment le GADEM et l'AMDH, mais elle reste encore aujourd'hui dans un rapport de méfiance avec les associations marocaines et les ONG internationales. Elle développe des projets avec des financements autonomes depuis 3 ans, notamment sur la consultation des migrant-e-s, le recensement des besoins, l'orientation vers les dispositifs de droit commun, l'appui dans les démarches administratives.

« Les ONG nous ont trop utilisés, elles viennent nous voir pour accéder à des informations parce qu'elles ne peuvent pas atteindre directement leur cible des projets, les migrant-e-s sont dans la méfiance. Elles ont besoin de nous. Avant on travaillait bénévolement pour elles, pour faire l'accompagnement sur le terrain. Maintenant, nous cherchons nos propres financements pour intervenir ».

Néanmoins, l'ASCOMS souhaite s'ouvrir et participer aux espaces de dialogue entre organisations de la société civile et avec les pouvoirs publics, de façon à porter davantage la voix des migrant-e-s dans les espaces de réflexion et de conception des projets. Elle dispose d'un partenariat avec le MCMREAM ainsi que le CNDH, à qui elle adresse des rapports sur certaines situations alarmantes telles que la traite des filles migrantes dans le secteur domestique ou encore les déplacements forcés de populations en situation irrégulière.

« Les associations marocaines qui travaillent sur la vulnérabilité n'ont pas suffisamment revu leur façon de travailler avec les migrant-e-s. Les organisations de migrant-e-s sont bien représentatives mais ne connaissent pas toujours bien le contexte local marocain. On souhaiterait que les deux travaillent ensemble et se renforcent mutuellement... »

Chef de division à la Direction des Affaires Migratoires

➔ **Proposition pour les appels à projets du MCMREAM** : encourager les consortiums en fixant un critère sur le partenariat entre les deux types d'organisations pour accéder aux financements.

→ Les espaces de coordination de la société civile

La coordination de la société civile se fait davantage à travers des projets ou des regroupements ponctuels ad hoc pour les organisations de plaidoyer qui ont une pratique déjà bien établie de coordination ponctuelle et récurrente sur des actions de plaidoyer (c'est le cas notamment du GADEM et de l'AMDH)

Dans le champ de la promotion des droits des personnes migrantes, la **Plateforme Nationale Protection Migrant-e-s** (PNPM) reste une **expérience assez unique** de coordination de la société civile : créée en 2009 par un petit nombre d'organisations pour porter un plaidoyer sur la défense des femmes et des enfants victimes de violence sexuelle, la plateforme a évolué vers le niveau national et la protection et la défense des droits des migrant-e-s en général. Elle est composée aujourd'hui de 13 organisations membres, ONG internationales, organisations de migrant-e-s et associations marocaines. Elle a bénéficié pendant 3 ans d'un financement de la coopération suisse pour renforcer sa structuration, produire des analyses collectives et des outils de plaidoyer diffusables. L'un des axes visés lors de la demande de financement auprès de la coopération suisse était le renforcement de la participation des associations marocaines et des organisations de migrant-e-s.

Aujourd'hui, force est de constater que parmi les 13 membres, on ne compte qu'une seule organisation de migrant-e-s (DICOMA/ Diaspora Congolaise au Maroc). Le bilan de la plateforme est assez mitigé : outre les deux rapports 2017 et 2018 très instructifs sur l'état des lieux de l'accès aux services pour les personnes migrantes au Maroc, la PNPM a tenté de produire des outils de sensibilisation et de plaidoyer, d'organiser des rencontres de type « assises de la société civile » active en soutien aux migrant-e-s. Mais il semble que l'évolution vers la structuration nationale ait amené une dilution de ses objectifs et une difficulté à construire une vision commune sur la base des compétences et des moyens disponibles des organisations membres. Par ailleurs, quelques témoignages recueillis dans le cadre de l'étude convergent vers l'idée d'une **plateforme trop peu ouverte aux organisations de migrant-e-s** qui n'auront pas réussi à y trouver leur place, résultat d'une vision perçue comme « paternaliste » de la part des ONG internationales et d'une faible collaboration initiée par les associations marocaines.

« Quand il s'agit d'aller prendre des financements, les associations marocaines nous piétinent mais quand il faut atteindre la cible, elles nous rappellent... »

« Les ONG européennes nous ont instrumentalisées au départ. Maintenant, il y a certaines ONG qui collaborent avec nous et nous associent beaucoup plus dans les projets, mais en même temps, elles n'ont pas tellement de marge de manœuvre au Maroc... »

Plus récemment, et pour répondre à un besoin de coordination locale, un dispositif appelé « Groupe de Travail Protection » a été initié par le HCR : il s'agit d'une plateforme regroupant les organisations de la société civile œuvrant pour la protection des migrant-e-s et des réfugié-e-s dans une ville donnée. Ces plateformes ont été créées à l'initiative du HCR mais sont ouvertes aux acteurs et actrices intervenant sur la migration d'une façon globale et sont présentes dans les villes de Oujda depuis 2016, Tanger depuis 2017 et plus récemment Casablanca en 2019. Les GTP sont subdivisés en différents groupes thématiques et chaque groupe est animé par un point focal : les différents points focaux constituent le secrétariat de chaque GTP. A Casablanca, les groupes thématiques sont : éducation, protection des femmes, santé, insertion socio-économique, insertion culturelle et intégration juridique. Le GTP et les groupes thématiques sont organisés selon une planification annuelle, avec différentes activités par sous-groupes et des activités communes. Les activités sont aussi budgétisées et l'idée est que chacune des structures met au service du GTP ses ressources, matérielles, techniques, humaines, financières.

L'enjeu central est de pouvoir coordonner les initiatives et créer un cadre d'identification et de référencement des migrant-e-s et réfugié-e-s vulnérables sur la région, de façon à pouvoir les orienter vers les associations en fonction de leurs besoins et construire une assistance complémentaire et optimisée. Le dispositif est prévu pour coordonner les acteurs et actrices de la société civile mais les interlocuteurs du gouvernement, les Agences des Nations Unies ou d'autres organisations, peuvent être invités en cas de besoin à assister aux réunions du GTP. A noter qu'un GTP devait être mis en place sur la ville de Fès mais le contexte n'a pas été jugé assez favorable, notamment du fait de blocages politiques.

L'expérience du guichet unique pour les réfugié-e-s :

A l'initiative du HCR dans le cadre du projet PISERUMA, le concept de guichet unique a été expérimenté à partir de 2017 : une fois par mois, tous les partenaires opérationnels du projet se regroupent sur une des zones d'intervention et accueillent les réfugié-e-s et demandeurs d'asile pour répondre ensemble aux besoins multiples de ce public en termes d'accompagnement.

→ Une faible concertation des partenaires techniques et financiers

« A l'heure actuelle, ce sont les organisations de la coopération internationale qui mettent en œuvre la politique migratoire au Maroc... »

Responsable, association GADEM

Depuis l'avènement de la SNIA, les financements dédiés à la politique migratoire ont augmenté. L'Union européenne et les Etats membres sont les principaux financeurs de cette politique, à travers différents instruments et programmes mis en œuvre par les agences techniques de coopération et le système des Nations Unies.

Les opérateurs se multiplient sur les mêmes thématiques et déplorent tous le manque de coordination préalable et le manque de partage d'informations sur les projets existants. La délégation de l'UE animait une coordination des Etats membres mais les réunions semblent réduites. Le système des Nations Unies dispose d'un groupe de travail sur la migration, mais il n'est pas ouvert aux acteurs et actrices de la coopération bilatérale. La coordination animée par la direction des affaires de la migration au MCMREAM n'a jamais été lisible au niveau de sa composition, certains opérateurs ayant intégré cet espace de façon tardive.

La coordination des PTF est un enjeu très fort à l'heure actuel, surtout dans le soutien à la régionalisation et la gouvernance de la politique migratoire où l'on trouve beaucoup d'interventions non coordonnées : Sur la régionalisation de la politique migratoire, plusieurs opérateurs se superposent : OIM, Expertise France, ENABEL et l'AFD vont démarrer un projet sur financement européen. Sur la gouvernance de la SNIA, Expertise France et ENABEL conduisent des projets avec un axe commun sur le renforcement des comités programmes, sans qu'une concertation préalable ait pu se faire. Au niveau du renforcement des acteurs institutionnels, l'Entraide Nationale se retrouve en première ligne des projets multiples et non coordonnés sur l'accès des migrant-e-s aux services sociaux : la délégation de l'UE finance ENABEL sur le renforcement de l'Entraide Nationale et dans le même temps elle finance la coopération Espagnole (AECID) sur un projet d'amélioration du système d'information de l'Entraide Nationale. La coopération suisse est également opérateur d'un projet sur le système d'information auprès de l'Entraide Nationale, ce qui rend difficilement lisible la complémentarité des projets et leur pertinence.

Dans le champ spécifique de l'insertion socio-économique des migrant-e-s, plusieurs PTF mettent en œuvre des projets de soutien aux acteurs institutionnels (ANAPPEC, OFPPT, Entraide Nationale...) parfois en partenariat avec le secteur privé (CGEM) sans coordination ni espace d'échanges d'informations prévu : ENABEL, le HCR, l'OIM, la GIZ ont des programmes sur l'insertion économique sans convergence.

Le paysage des actions portées par les PTF laisse penser que tous les acteurs et actrices tentent de se positionner sur tous les champs de la politique migratoire : il serait pourtant plus pertinent et efficace pour eux de se spécialiser sur des champs d'intervention restreints et d'évoluer vers une programmation conjointe.

→ Vers le dialogue avec les pouvoirs publics ?

La coordination entre acteurs publics représente également un enjeu : depuis l'avènement de la politique migratoire et la création d'un ministère délégué chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration, des réunions de coordination ont été initiées par la direction des affaires de la migration avec le soutien d'Expertise France dans le cadre du programme « Sharaka », pour regrouper les ministères concernés par les programmes sectoriels de la SNIA. Ces réunions ont été élargies à certains partenaires techniques et financiers, mais aussi à quelques organisations de la société civile (Caritas et AMAPPE principalement) dans une logique d'échange d'informations et de consolidation des données sur les résultats des projets pouvant contribuer au bilan de la SNIA. A l'heure actuelle, ces réunions ne sont plus tenues et depuis le dernier remaniement ministériel d'octobre 2019, la direction des affaires de la migration n'est plus officiellement rattachée au ministère délégué chargé des MRE mais n'a pas encore fait l'objet d'un rattachement à un autre ministère. Cette incertitude est **un signe politique peu rassurant concernant l'évolution de la politique migratoire marocaine et notamment son volet intégratif**. Certains interlocuteurs nous ont fait part de leur crainte de voir la politique migratoire rattachée uniquement au Ministère de l'Intérieur, ce qui constituerait un signal fort concernant la vision de la politique migratoire portée par le Maroc, sans doute en phase avec la vision et les attentes de l'Union européenne, très attentive au contrôle de ses frontières.

2.2.4. Approches innovantes et ouvertures dans l'accompagnement socio-économique des migrant-e-s

→ Des innovations dans les modalités d'accompagnement : la médiation communautaire

Dans le domaine de l'insertion socio-économique des migrant-e-s, depuis l'avènement de la SNIA, des modalités nouvelles d'accompagnement se sont structurées au sein des organisations de la société civile et des projets. L'enjeu étant tout particulièrement de mettre en lien des communautés avec les dispositifs de droit public, de construire une place pour les personnes migrantes au sein de la société marocaine, **le concept de médiation communautaire a émergé progressivement.**

Dans une organisation comme Caritas, les médiateurs et médiatrices ont un rôle d'interface entre structures publiques et associatives d'une part et personnes migrantes d'autre part. L'objectif est de faciliter la compréhension réciproque entre les professionnel-le-s de santé, de l'éducation ou de l'administration en général, et leurs usagers. Cette médiation permet aux personnes migrantes qui en bénéficient de mieux comprendre les rouages des inscriptions à l'école ou dans les formations professionnelles, l'enregistrement des naissances à l'état civil marocain, ce qui facilite leur accès à ces services publics. Dans le même temps, les médiateurs et médiatrices tentent de mieux informer le personnel des institutions marocaines sur le contexte migratoire, sur les difficultés spécifiques que les personnes migrantes peuvent rencontrer dans l'accès à leurs services.

Au cœur de cette médiation, **l'emploi d'agent communautaire constitue une innovation au sein de la société civile marocaine** dans le cadre de la nouvelle politique migratoire. Souvent exercée de façon bénévole, la fonction d'agent communautaire se professionnalise progressivement. Les agents sont des personnes issues de la communauté subsaharienne ayant généralement une expérience militante et associative antérieure, qui leur donne une crédibilité et une légitimité auprès des communautés.

Abouben SANOGO, agent communautaire – Amappe

Ancien président du Conseil des Migrants Subsahariens au Maroc (CMSM) entre 2007 et 2009, Abouben avait quitté la Côte d'Ivoire en 2002 au moment de la crise politique dans le pays. Il obtient le statut de réfugié au Maroc en 2005. La même année, il participe à une très forte mobilisation en faveur des migrants refoulés à la frontière, à la suite des événements de Ceuta et Melilla*.

Déjà bien ancré et connu au niveau des communautés, mais aussi familier des procédures de demande d'asile auprès du HCR, Abouben a été agent communautaire bénévole pendant 2 ans avant d'être recruté par l'Amappe en 2013 avec un contrat de travail à temps plein.

« A ma connaissance, nous ne sommes que deux agents communautaires sous contrat de travail dans une association marocaine... »

« Les agents communautaires sont souvent des personnes qui tiennent une permanence, ils travaillent seulement un ou deux jours, au maximum 20H/semaine. Ils n'ont pas de contrat mais reçoivent une petite rémunération... Pour mon contrat, ça n'a pas été facile avec l'administration marocaine. D'abord elle ne connaissait pas bien le statut de réfugié ni le poste d'agent communautaire. Elle ne comprend pas pourquoi on ne recrutait pas un-e Marocain-ne à ce poste... »

« En tant qu'agent communautaire dans le projet avec le HCR, je suis celui qui fait le lien entre les réfugié-e-s et les partenaires du projet, l'Amappe, la Fondation Orient Occident, l'AMPF. Quand les personnes obtiennent leur statut de réfugié, le HCR donne nos contacts et on fait l'orientation et l'accompagnement vers les centres de formation professionnelle. Moi j'aide aussi pour les inscriptions car je commence à très bien comprendre le système... On fait le suivi aussi avec le conseiller en insertion professionnelle, on cherche des ateliers, des garages pour des stages... »

« La première condition pour être agent communautaire est d'avoir la confiance de la communauté et ensuite d'être dans un discours de vérité. On doit dire les choses telles qu'elles sont. Je connais bien les communautés et on me connaît aussi avec mes engagements dans le Conseil des Migrant-e-s du Maroc... Je peux contacter tous les présidents des communautés quand il y a une information à faire passer, quand il faut mobiliser des réfugié-e-s... »

* Lorsqu'en octobre 2005, des centaines d'Africains subsahariens ont tenté d'entrer à Ceuta et Melilla, au moins 13 migrant-e-s subsaharien-ne-s sont morts. Plusieurs d'entre eux ont été tués par des gardes-frontières. Après ces événements, les autorités

marocaines ont procédé à des arrestations dans des villes et des camps provisoires, notamment dans les forêts de Gourougou et de Bel Younes, à proximité de Ceuta et Melilla. Un groupe d'environ 1500 migrant-e-s était expulsé et abandonné dans le désert à la frontière marocaine.

Le poste d'agent communautaire a également évolué avec le projet Amuddu de l'agence ENABEL, où des personnes ont été recrutées pour assurer cette mission directement au sein des agences de l'ANAPEC de Rabat et Casablanca ciblées. Il s'agit d'une **expérience pilote de mise à disposition auprès du service public de l'insertion professionnelle d'agents** dédiés à l'accueil et l'orientation des personnes migrantes en situation régulière.

Malgré la professionnalisation de cette fonction, le recours des associations marocaines ou des ONG aux personnes ressources mobilisées bénévolement pour faire des sensibilisations dans les quartiers auprès des communautés est jugé encore abusif par les organisations de migrant-e-s, au regard des financements perçus sur les projets et des faibles répercussions sur les acteurs et actrices de proximité auprès des communautés.

→ Des ouvertures dans les dispositifs de formation professionnelle et d'accès à l'emploi

Depuis l'avènement de la politique migratoire et le principe de l'accès aux services de droit commun pour les migrant-e-s régularisé-e-s, des avancées réglementaires sont à noter : au niveau de la formation professionnelle, l'accès aux formations de l'OFPPT, de l'Entraide Nationale et du ministère de l'Artisanat a été ouvert aux migrant-e-s régularisé-e-s au même titre que les Marocains. Néanmoins, pour l'OFPPT, cet accès est conditionné par la présentation d'un diplôme qui soit reconnu ou homologué par l'ambassade du pays d'origine, alors même que les migrant-e-s ne disposent pas forcément de ces documents à leur arrivée au Maroc. Le principe de la validation des acquis de l'expérience n'est pas encore effectif. Au niveau de l'Entraide Nationale, l'accès aux formations est facilité, même pour les migrant-e-s en situation irrégulière.

Malgré cette ouverture, les migrant-e-s sont confronté-e-s à plusieurs obstacles dans leur accès aux formations : au-delà du principe d'ouverture, sur le terrain, les fonctionnaires des centres de formation professionnelle n'ont pas toujours l'information, ils sont majoritairement arabophones et communiquent difficilement avec les migrant-e-s francophones ou anglophones. La barrière de la langue se retrouve également dans le cursus de formation, puisque celle-ci est généralement dispensée en arabe. Enfin, les formations proposées sont celles des métiers traditionnels avec de faibles opportunités d'insertion économique par la suite.

Dans le domaine de l'accès à l'emploi, là encore le cadre réglementaire a évolué : Tout d'abord, le **principe de préférence nationale dans le recrutement a été levé**, même si aucun texte n'est disponible : il s'agit d'une procédure de mise en concurrence préalable par l'ANAPEC des candidat-e-s étranger-ère-s avec des demandeur-euse-s d'emploi marocain-e-s. Un effort de diffusion de cette levée doit être fait auprès des entreprises. Par ailleurs, la procédure d'obtention d'un visa d'autorisation de travail a été allégée : le ministère de l'Emploi a créé un service en ligne « TAECHIR » pour dématérialiser la constitution du dossier de demande d'un visa de travail et accélérer les démarches. Cet allègement s'accompagne d'une réduction du délai de délivrance de l'attestation d'activités par l'ANAPEC de 30 jours à 48h pour l'octroi du visa pour les postes de responsabilités et les profils rares. Les services de l'ANAPEC ont également été ouverts aux migrant-e-s régularisé-e-s et certains ateliers sur les techniques de recherche d'emploi sont accessibles aux migrant-e-s en situation irrégulière. Le contrat d'insertion IDMAJ, dit « contrat ANAPEC » est une incitation à l'embauche pour les entreprises, avec des facilités fiscales (exonération de la taxe professionnelle et CNSS prise en charge par l'Etat) qui peut être mis en place pour 24 mois. Ce dispositif créé pour les Marocain-ne-s peu qualifié-e-s a été également ouvert aux migrant-e-s en situation régulière. A Rabat, une agence ANAPEC témoigne de quelques résultats d'insertion pour des femmes migrantes dans l'enseignement préscolaire, l'enseignement en français ou en anglais dans les maternelles privées et à des postes d'infirmières dans des cliniques.



Mais là encore, l'effectivité de ces ouvertures tarde à venir **et le nombre de migrant-e-s inséré-e-s sur le marché du travail reste très limité** au regard des moyens financiers déployés dans le cadre des projets.

Dans le domaine de l'auto-emploi, il est important de noter la possibilité donnée à des immigré-e-s détenteur-trice-s d'une carte de séjour de se constituer en auto-entreprise, en coopératives ou même

en société à responsabilité limitée, au même titre que les Marocain-ne-s. En effet, la loi N°112-12 sur les coopératives, a permis d'ouvrir l'application des procédures de création des coopératives aux étrangers. Mais le délai d'octroi du récépissé est particulièrement dissuasif, les procédures administratives de création de la coopération sont lourdes et les formulaires sont tous en arabe, ce qui peut **influencer négativement l'esprit entrepreneurial** pour un public de migrant-e-s qui peine à trouver des conditions de stabilité.

Dans l'insertion économique, l'enjeu est d'identifier des secteurs porteurs et pourvoyeurs d'emploi mais aussi de contribuer à l'adéquation entre les formations proposées et les opportunités d'insertion.

Au Maroc, le secteur de l'agriculture est pourvoyeur d'emploi, il constitue un secteur économique traditionnel pour les travailleurs immigrés en Europe, mais au Maroc, il est peu attractif, délaissé par les jeunes marocains des zones rurales et peu accessible pour des personnes migrantes installées massivement en zone urbaine.

Avec son projet d'appui à l'insertion professionnelle des migrant-e-s dans le secteur agricole à Sefrou, l'association JIBER a réussi une intégration économique de jeunes migrant-e-s subsaharien-ne-s, avec un taux d'insertion de 60% des effectifs, dans un emploi stable au niveau des fermes de la région de Fès-Meknès. Partant du principe que **l'agriculture est un secteur porteur même dans les pays d'origine des migrant-e-s**, l'association soutient une démarche de renforcement des opportunités plus que d'insertion locale : certains jeunes ayant suivi la formation ont continué leur parcours migratoire vers l'Europe ; une jeune femme formée au centre agricole de Sefrou travaille aujourd'hui en Italie dans le secteur agricole grâce à son diplôme. D'autres font le choix du retour au pays, soit pour créer une ferme soit pour gérer une ferme en partenariat avec son employeur marocain, intéressé par un développement de ses activités en Afrique de l'Ouest.

Une ouverture vers un secteur porteur : l'agriculture

D'après la Veille prospective sur le marché de l'emploi 2018 de l'ANAPEC, le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche se classe 4ème en termes de besoins en recrutement, vu que les entreprises sont principalement de grandes exploitations agricoles structurées.

Aujourd'hui, l'association JIBER envisage de monter un projet en direction de jeunes migrant-e-s subsaharien-ne-s, sur l'appui à la formation agricole au Maroc et l'accompagnement au développement d'un projet agricole dans le pays d'origine (dans un premier temps au Mali, au Sénégal et en Côte d'Ivoire).

→ La mixité des publics : des expériences réussies vers l'inclusion des migrant-e-s subsaharien-ne-s

A la Fondation Orient Occident (FOO), des formations sont proposées pour un public de marocains et de migrant-e-s subsaharien-ne-s : il s'agit de cours de langue, des formations d'aide-soignante, de puériculture et des formations dites de développement personnel. Ces formations sont **volontairement ouvertes à la mixité des publics, de façon à contribuer à la cohésion sociale** dans le quartier en luttant contre la méconnaissance et les clichés.

Au niveau du projet Work4Integration de l'ONG Soleterre, qui soutient la création de micro-entreprises individuelles ou collectives, on note une expérience réussie de coopérative mixte, dans le domaine du lavage mobile à Tanger. La coopérative a été créée initialement par des migrant-e-s mais ils ont trouvé des difficultés dans la commercialisation de leur service, pour expliquer au public marocain ce qu'ils font. Ils ont donc décidé d'intégrer un Marocain dans la coopérative pour faciliter la communication et la commercialisation. Cette démarche de compétences complémentaires est un exemple, certes isolé, mais particulièrement intéressant dans sa dimension intégratrice.

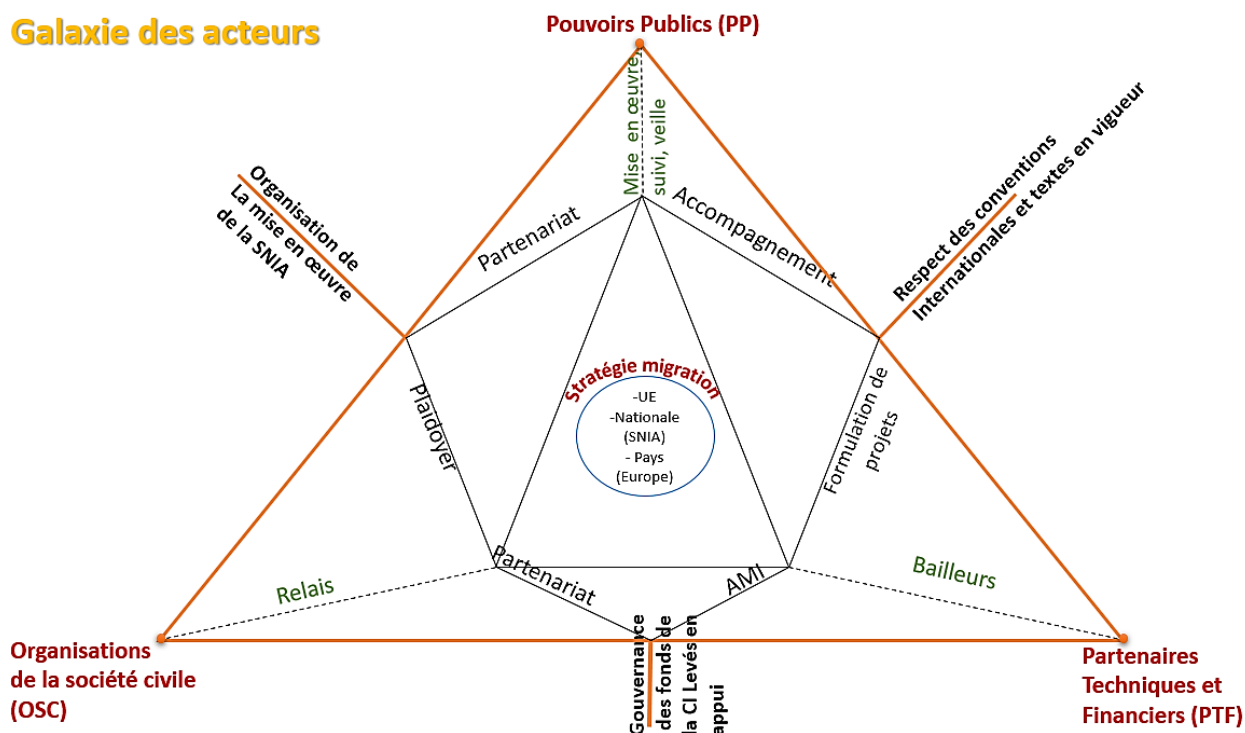
Assez paradoxalement, l'OIM dont le mandat est centré sur les migrant-e-s, témoigne de l'importance d'adopter une approche plus inclusive et considère qu'en termes de communication et de visibilité, le focus sur les migrant-e-s donne l'impression d'une discrimination positive. Un projet est en cours d'élaboration avec ONUFEMMES pour l'intégration socio-économique des femmes vulnérables, intégrant à la fois les femmes migrantes et les nationales, selon **une approche plus inclusive à tester**.

En définitive, l'accès aux services de droits communs en général pour les migrant-e-s régularisé-e-s constitue une opportunité à saisir et à renforcer via la sensibilisation et l'information à la fois auprès des communautés et des acteurs institutionnels locaux en charge des services publics.

CE QU'IL FAUT RETENIR :

Pour inscrire une action dans une démarche pluri-acteurs, il est important de comprendre le tissage des liens entre les acteurs et actrices qui forment la constellation actuelle des intervenants dans le champ de l'insertion socio-économique des migrant-e-s subsaharien-ne-s au Maroc. Le schéma ci-dessous tente **de représenter les liens qui existent entre les différents types d'acteurs et actrices** (en rouge) autour des enjeux de la migration et les stratégies (UE, SNIA, Pays) : l'approche pluri-acteurs repose sur des principes de base (en bleu) que les acteurs et actrices garantissent ensemble et sur une répartition cohérente des rôles de chaque acteur. Enfin, ces relations se concrétisent à travers des actions conjointes (plaidoyer, partenariat, formulation, et mise en œuvre de projets, accompagnement, etc.).

Galaxie des acteurs



3. LES GRANDS DÉFIS ET PISTES D'ACTION DANS LE DOMAINE DE LA MIGRATION AU MAROC

3.1. Contraintes et difficultés de l'action auprès des migrant-e-s

Dans la perspective d'un programme pluri-acteurs de promotion de l'insertion socio-économique des migrant-e-s au Maroc, il est essentiel de prendre en considération les contraintes relevées par les acteurs et actrices de terrain et par l'équipe de consultants, au regard de l'expérience de BATIK International. Il s'agit ici de **points de vigilance** à garder à l'esprit dans la façon d'envisager un futur programme. Ces éléments reprennent en synthèse les difficultés identifiées par les acteurs et actrices et mentionnées dans la partie précédente.

Des spécificités territoriales à prendre en compte

Les trois territoires identifiés pour l'étude ont permis de montrer l'importance d'une approche territoriale spécifique. Dans le domaine de la migration, et notamment de l'insertion socio-économique, les régions de Rabat et Casablanca présentent de nombreux avantages et opportunités, mais elles concentrent un grand nombre d'acteurs et actrices et de projets en cours.

Dans la région de Fès-Meknès, la société civile est plus difficile à mobiliser et coordonner autour d'un programme en faveur des migrant-e-s, les enjeux de discrimination et de racisme sont plus forts et la faible coordination entre l'administration centrale et les collectivités territoriales ne contribuent pas suffisamment à territorialiser la politique migratoire. Pour autant, notamment parce que les dynamiques y sont moins structurées, cette région constitue un territoire pertinent pour un futur programme, mais nécessite **d'approfondir l'évaluation du contexte local spécifique** avant d'envisager une intervention.

Des besoins interdépendants

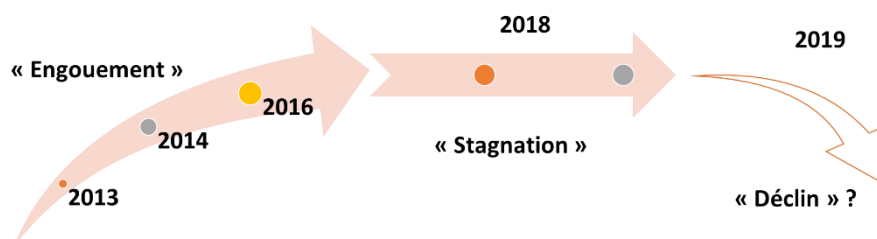
La promotion de l'insertion socio-économique des migrant-e-s ne peut se faire sans une prise en compte de l'interdépendance des freins à l'intégration et des besoins pluridimensionnels. L'accès à la formation et à l'emploi est souvent entravé par des besoins prioritaires (se loger, se nourrir) ou par des contraintes qui en découlent (garde d'enfants, transport) auxquels la population marocaine peut faire face avec plus de facilités et de relais familial. Le besoin d'une situation juridique stable et rassurante est également un préalable à l'insertion socio-économique : disposer d'une carte de séjour, ne pas risquer un déplacement forcé dans une autre ville du pays, accéder aux actes de naissance pour les enfants, etc. Ainsi, la mise en œuvre d'un programme en faveur de l'insertion socio-économique des migrant-e-s devrait **prendre en considération l'ensemble des freins** qui se cumulent et se renforcent.

A noter que l'approche genre prônée par BATIK International, en appui au concept d'intersectionnalité, peut constituer une méthode pertinente pour identifier un public cible dont la vulnérabilité aggravée nécessite une réponse adaptée.

Des réponses institutionnelles et réglementaires existantes mais peu effectives

On retient de l'étude du terrain que parmi les changements les plus significatifs intervenus depuis l'avènement de la SNIA, les évolutions/ouvertures au niveau réglementaire pour faciliter l'accès au marché de l'emploi ou l'auto-emploi aux migrant-e-s régularisé-e-s sont notables mais ne sont pas suffisamment effectives. Sur le terrain, les fonctionnaires comme les entreprises n'ont pas toute l'information sur les assouplissements de procédure. Les formalités administratives restent difficiles d'accès (en langue arabe) pour des migrant-e-s, sans un accompagnement spécifique. Les formations qualifiantes (OFPPT) sont peu accessibles en raison de contraintes administratives.

Plus globalement, le contexte politique actuel ne semble pas favorable à une insertion effective des migrant-e-s. la question cruciale de la régularisation est au cœur des préoccupations : aucune vague de régularisation nouvelle n'est prévue pour le moment et les cartes de séjour octroyées pour 3 ans lors de la seconde phase de régularisation arrivent à échéance en 2020, **ce qui risque de fragiliser bon nombre de migrant-e-s actuellement en situation régulière**. Le contexte, qualifié par les acteurs et actrices de l'étude, pourrait être schématisé ainsi :



Les nombreuses rafles et déplacements forcés de population se produisent, non plus uniquement dans un sens vertical (depuis le Nord du pays vers les régions du Sud, dans un souci d'éloignement des zones frontalières) mais de façon totalement circulaire (des rafles ont lieu dans toutes les villes du Maroc à l'heure actuelle, y compris à Rabat et Casablanca) et concernent tou-te-s les migrant-e-s, même parfois ceux détenteurs d'une carte de séjour. **Ce durcissement inquiète les organisations de la société civile** impliquée dans la question migratoire.

Une culture du vivre-ensemble à construire

La discrimination et le racisme sont des phénomènes ancrés que la population migrante subit, quel que soit son statut (régularisé ou en situation irrégulière). Ils se manifestent dans l'accès au logement (des loyers plus élevés), dans la consommation au quotidien (les prix des produits au marché peuvent varier du simple au triple), dans l'accès à l'emploi (pas de réseau familial pour faciliter l'embauche), dans l'accès aux transports (taxis notamment), etc., de manière fréquente. L'enjeu sociétal est donc bien de pouvoir **construire une culture du vivre-ensemble chez les Marocain-ne-s**, qui prend du temps et nécessite des interventions ciblées sur le multiculturalisme et la promotion de la diversité.

3.2. Vision et chemins de changement souhaitables

3.2.1. Théorie du changement

Les acteurs et actrices rencontré-e-s dans le cadre de l'étude ont été questionnés sur leur vision du changement souhaité, en faveur de l'intégration socio-économique des migrant-e-s au Maroc. Les éléments qui en ressortent peuvent être synthétisés de la manière suivante :

La vision du changement	Agir pour un pays qui assure la promotion de l'intégration des migrant-e-s, bénéficiant des droits sociaux et économiques contenus dans la Constitution du Maroc. Un pays où les migrant-e-s contribuent de manière effective au développement national, dans le respect de leurs droits et devoirs.
---------------------------------------	--

Les propositions formulées par les participant-e-s lors de l'atelier de production (vision et chemins de changement) étaient généralement centrées sur deux axes majeures, celui de la régularisation, premier levier de l'insertion et celui de l'accès à l'emploi dans les mêmes conditions que les nationaux.

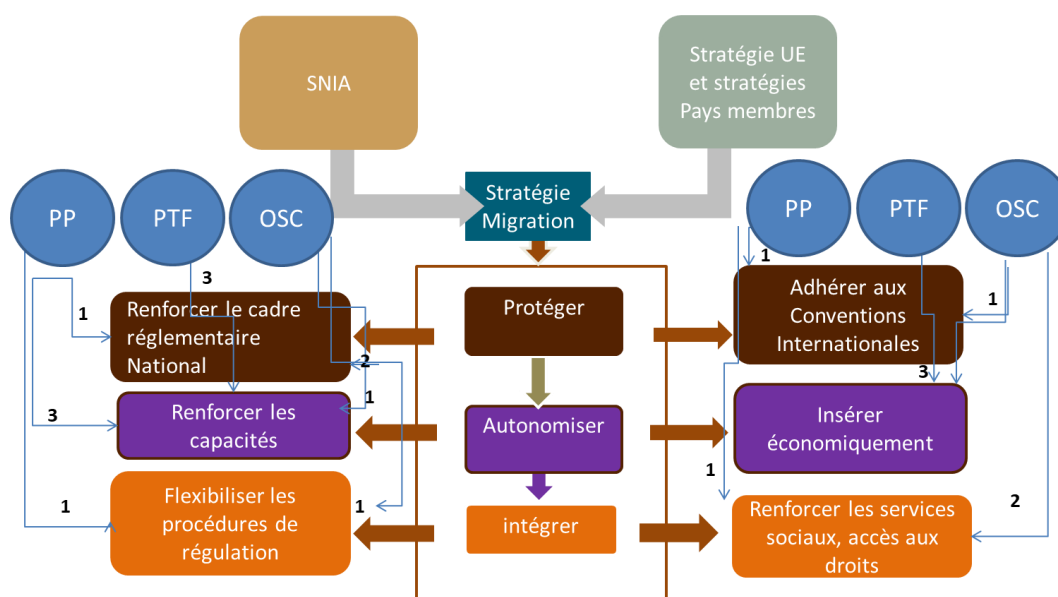
Quel changement de situation voudrait-on voir advenir ?

« Dans 10 ans, il n'y a plus de rafles. Beaucoup de coopératives de migrant-e-s installés au Maroc reçoivent des financements. De nombreuses entreprises de migrant-e-s prospèrent et embauchent des Marocains... »

Participant à l'atelier de production

3.2.2. Stratégie et leviers d'action

Une action de promotion de l'intégration socio-économique des migrant-e-s doit s'inscrire dans une stratégie migration qui prenne en compte l'ensemble des acteurs et actrices et de leurs rôles respectifs. Voici en synthèse, une représentation de cette stratégie migration dans laquelle BATIK International devrait construire sa place.



1: Agir / Légiférer; 2: Plaidoyer; 3: Financer;

Cette stratégie migration élaborée par BATIK Int. devrait faire converger d'une part la stratégie nationale marocaine (SNIA) et d'autre part la stratégie de l'UE (en tenant compte des stratégies pays).

A notre avis, elle peut se construire sur trois piliers :

- La **protection**, qui appelle d'un côté à l'adhésion aux conventions internationales inhérentes à la migration, de l'autre, le renforcement du cadre législatif et réglementaire au niveau national, en vue de protéger les migrant-e-s de tout dérapage (comportement raciste, traite, autres...) ;
- L'**autonomisation** des migrant-e-s, pour les aider d'abord à s'assurer une vie descendante et à sauvegarder leur dignité, mais aussi à envisager un projet de vie au Maroc. C'est par le renforcement de leur pouvoir d'agir, leurs compétences de vie sociale (life skills) et leur participation à la société.
- L'**intégration**, voire l'inclusion, qui permet aux migrant-e-s l'accès aux services sociaux et aux droits (au même titre que la population locale). Ceci suppose un encouragement vers la simplification des procédures, pour les rendre plus flexibles.

Pour contribuer au changement souhaité et tout en tenant compte de la stratégie migration globale, des leviers d'actions (chemins de changement) ont été repérés collectivement par les acteurs et actrices :

Leviers d'actions	▪ Rendre disponibles et effectives toutes les informations et dispositions favorables à l'intégration des populations de migrant-e-s ▪ Conseils et orientation ▪ Structuration associative ▪ Accès aux dispositifs publics existants
Objectif général	Promouvoir une action pluri-acteurs pour l'intégration socio-économique des migrant-e-s subsaharien-ne-s au Maroc
Principaux résultats recherchés	▪ Favoriser l'accès des migrant-e-s aux dispositifs publics pour une bonne intégration (éducation, santé, logement, emploi) ▪ Renforcer les dynamiques collectives et associatives de migrant-e-s ▪ Favoriser le vivre-ensemble des communautés à travers des actions à caractère social, culturel et économique

3.3. Les défis posés par l'insertion socio-économique des migrant-e-s

« Il faut une réponse holistique mais pas forcément des acteurs et actrices "holistiques"... c'est surtout la coordination des acteurs et actrices par secteur, et notamment au niveau local, qui permettra d'avoir cette réponse adaptée... »

Program Officer, OIM Rabat

Le travail de cartographie des défis par acteurs et actrices, réalisé lors de l'atelier de production, fait apparaître un certain nombre d'enjeux importants à prendre en considération dans l'éventualité de la mise en œuvre d'un programme de promotion de l'intégration socio-économique des migrant-e-s subsaharien-ne-s au Maroc.

Ces défis peuvent être analysés également de manière transversale sur 4 axes majeurs :

L'enjeu de la prise en compte des spécificités territoriales

Le défi formulé ici est de sortir de l'axe Rabat-Casa et travailler dans les régions. En effet, les régions de Casablanca et de Rabat connaissent un nombre important d'organisations actives sur les questions migratoires, contrairement à la zone de Fès-Meknès.

Il serait souhaitable d'orienter les actions de façon expérimentale, dans la zone de Fès-Meknès en mettant l'accent sur :

- L'initiation d'actions locales et de proximité, orientées vers la compréhension des besoins et le dialogue de proximité entre les différents acteurs et actrices (secteur public, privé et associatif) ;
- La collaboration et la coordination du travail inter-associatif dans cette zone ;
- L'initiation d'espaces de dialogue et de concertation entre les organisations de migrant-e-s et les pouvoirs publics (ANAPEC etc.) ;
- Faciliter l'intégration des migrant-e-s au niveau local en les associant dans les plans d'action annuels.

Tout en mettant la priorité sur la zone de Fès-Meknès, l'action doit **être ouverte sur les autres territoires** et permettre des échanges, de façon à renforcer les réseaux existants et à prendre en compte la mobilité de la population migrante.

L'enjeu de la structuration collective et associative des migrant-e-s

Contrairement à d'autres régions au Maroc, la dynamique collective et associative des migrant-e-s dans la région de Fès-Meknès est faible voire inexistante. Dans ces conditions, il est essentiel de mettre l'accent sur **l'émergence et le renforcement des organisations de migrant-e-s** dans cette zone à partir d'un travail plus approfondi de repérage des dynamiques existantes :

- Développement des capacités des associations,
- Ouverture de la possibilité d'accès aux financements locaux (ex : INDH) pour les organisations de migrant-e-s.

L'enjeu d'une approche globale

En réponse à l'interdépendance des besoins et difficultés auxquelles les migrant-e-s doivent faire face, il semble nécessaire de ne pas se limiter à une approche sectorielle, mais prendre en compte la multitude de leviers d'action pour une promotion effective de l'intégration des migrant-e-s : **une approche holistique** avec un focus sur (i) le conseil, (ii) l'orientation et (iii) la mise en relation.

Une question centrale de cette intervention doit être de favoriser le vivre-ensemble en tissant des liens culturels et sociaux entre les communautés (cohabitation, valorisation des initiatives réciproques culturelles, etc.). L'action doit être impulsée par une équipe pluridisciplinaire qui soit en capacité d'identifier les besoins des populations immigrées, de les accompagner à partir d'une palette d'instruments-outils adaptés, de les orienter vers les structures publiques, privées et associatives.

A ce titre, les participants à l'atelier de production formulent quelques défis en direction notamment des organisations de la société civile :

- Initier plus d'actions dans le cadre de l'interculturalité ;
- Faire participer les migrant-e-s aux festivités marocaines ;
- Accompagner la mixité culturelle dans la proximité, au niveau des quartiers ;
- Promouvoir la culture de la diversité et du multiculturalisme.

L'enjeu d'une intervention qui favorise la mixité

Mettre en place **une équipe d'intervention constituée de Marocains et de migrant-e-s** qui favorise une approche de proximité et de compréhension commune.

Il ne s'agit pas seulement de s'appuyer sur des médiateur-trice-s communautaires mais sur une équipe collégiale, multiculturelle, qualifiée pour servir de pivot (facilitation) entre les communautés :

- Sensibilisation médiatique sur la question de l'immigration ;
- Travail plus accentué sur le vivre ensemble et l'interculturalité ;
- Création d'un environnement de confiance avec les associations des migrant-e-s.

Annexes

Annexe 1 : Note de cadrage de l'étude préalable – LM Conseil, septembre 2019

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées dans le cadre des entretiens et de l'atelier de production

L'équipe de consultant-e-s tient à remercier l'ensemble des personnes qui se sont montrées disponibles et ouvertes pour partager leur expérience, leurs analyses, leur vécu, dans le cadre de cette étude.

**Etude préalable à un programme pluri-acteurs de promotion de l'insertion socio-économique
des migrant-e-s subsaharien-ne-s au Maroc**

Batik International – étude réalisée avec le soutien du F3E

Décembre 2019

Auteurs : Marina Laabi, Youssouf Cissé, Lhassane El Hajjami

LM Conseil, Etudes & Formation

